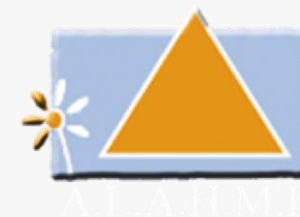

PROJET DE DISPOSITIF VALLEE D'ANJOU 2022-2026

19 Rue de la Grellière
3 bis Rue de la Grellière
9 Rue du Docteur FRETIGNY
4 Route de BLOU École E LIVET
49390 VERNANTES



“Le projet d’établissement ou de service est élaboré avec la participation active des parties prenantes”.

RBPP HAS « Elaboration, rédaction et animation du projet d’établissement ou de service ». Décembre 2009.



METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET DE DISPOSITIF

PHASE 1: ELABORATION D'UN PROJET SOCLE, COMMUN A TOUS LES DISPOSITIFS GERES PAR L'ALAHMI.

- **COPIL** : DG, Président, Directeurs, responsable qualité, RRH, DAF.
- Diagnostic à partir d'une analyse documentaire sur la totalité de l'OG (projets associatif et projets des ESMS/CPOM/ TDB de la performance/indicateurs flash/ rapports d'évaluation et PAQ/ CR de CVS et enquêtes de satisfaction/ procédures et conventions/ ...)
- Entretiens téléphoniques avec partenaires.
- Enquête en ligne vers l'ensemble des familles (enquêtes sur les besoins et les prestations)
- Entretiens avec la direction générale, le Président, les responsables des fonctions supports
- Rencontre IRP et diagnostic partagé
- 5 Groupes d'expression des usagers
- 2 * ½ journées de lancement (Vernantes et Chemillé): présentation de la démarche et articulations avec projet associatif et évolutions des politiques publiques + présentation synthétique des résultats des consultations familles et usagers,
- 3 Groupes de travail thématiques : CODIR élargi (direction, fonctions supports et chefs de service)



PHASE 2: ELABORATION DU PROJET DE DISPOSITIF VALLEE D'ANJOU

COPIL Vallée d'Anjou: Directeur, chef de service, Responsable qualité, ES coordinateurs , médecin

6 groupes de travail thématiques associant les professionnels du dispositif:

1. Besoins des publics accompagnés et de leurs proches.
2. Scolarisation, orientation, insertion professionnelle.
3. Le soin, la promotion de la santé, les compétences psychosociales.
4. Soutien aux relations , à la communication, VAIS.
5. Vie quotidienne, le domicile, accès aux loisirs, transports et mobilité
6. Management des projets, RH et de la qualité

En transversal à chaque thématique

- Activité et transformation de l'offre, coordination de parcours, réponse modulaire, logique de file active,
- La mise en œuvre et l'exercice des droits, l'autodétermination
- La place des proches et la co-construction
- Coopération et partenariats sur les territoires : faire ressources et faire alliance



1- LE DISPOSITIF VALLEE D'ANJOU

SESSAD : 14 places autorisées 0-20 ans (DI et TND)

- 200 jours d'ouverture /an
- File active : 18
- Liste d'attente : 24 enfants
- Durée moyenne de l'accompagnement 1 an et 8 mois

IME : 34 places autorisées 6-20 ans (DI et TND)

- 16 places en internat permanent (250 jours d'ouverture) et 18 places en semi-internat (200 jours d'ouverture)- Accueil séquentiel dans les deux régimes d'internat,
- File active : 43 (25 en externat, 18 en internat)
- Liste d'attente : 15 enfants

MISSIONS

**Articles D312-12 et D312-55 du
CASF modifiés par Décret n°
2009-378 du 02 avril 2009**

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement IME ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique.

Les missions de l'établissement ou du service comprennent:

- 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent
- 2° Les soins et les rééducations
- 3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap
- 4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires
 - b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation.

MISSIONS

**Articles D312-12 et D312-55
du CASF modifiés par Décret
n° 2009-378 du 02 avril 2009**

L'action du SESSAD est orientée, selon les âges, vers :

1. L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;
2. Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent, domicile, crèche, école, et dans les locaux du service.

Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile œuvre en liaison étroite notamment avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, les services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les centres d'action médico-sociale précoce, les centres médico-psycho-pédagogiques.

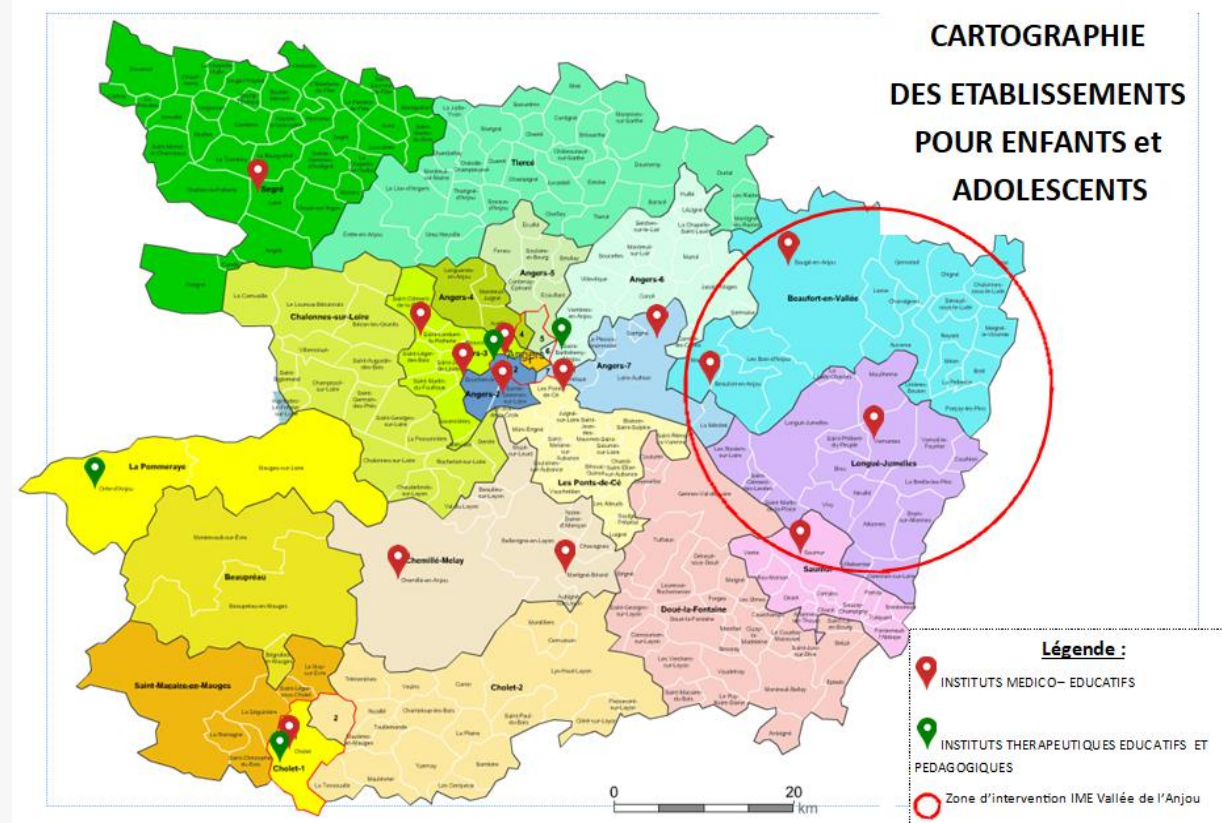
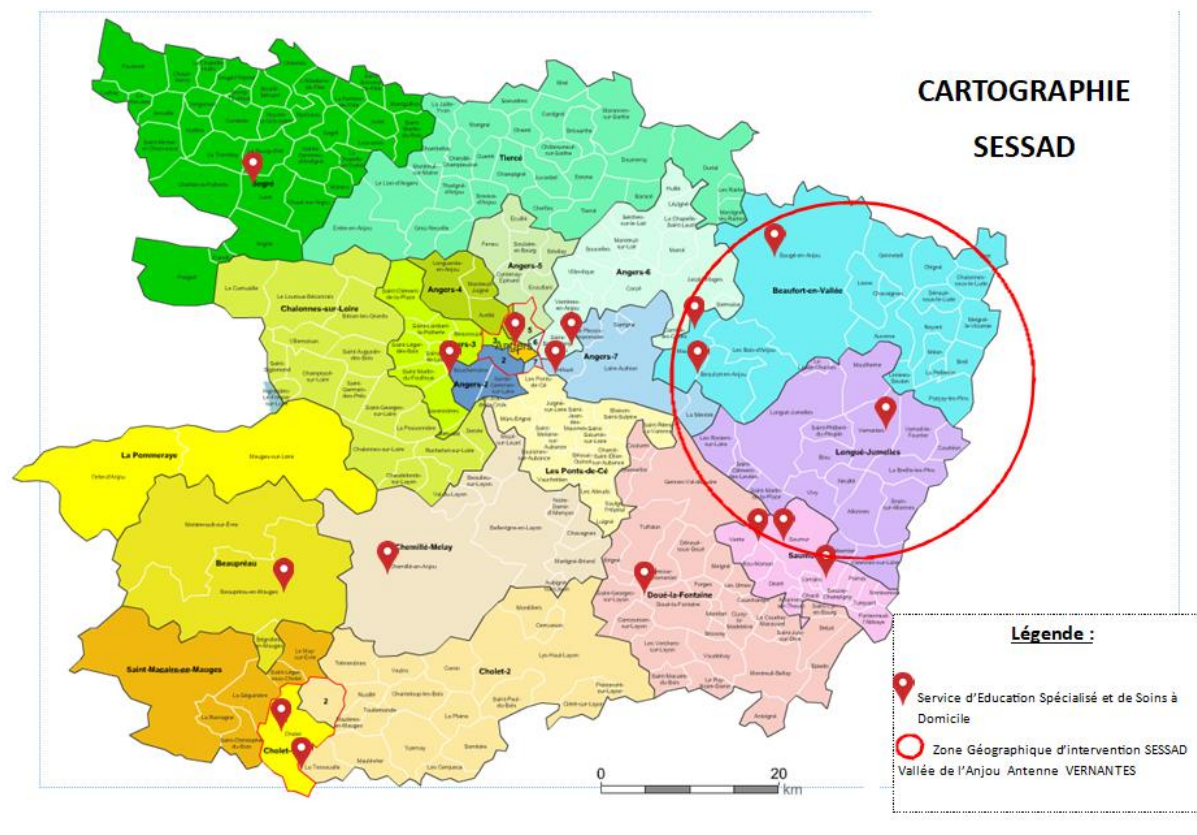
Des conventions peuvent être passées pour certaines des prestations nécessaires avec ces services ou des intervenants spécialisés proches du domicile des parents.



Les textes faisant référence sont les suivants :

- Décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956.
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Arrêté du 2 avril 2009 : Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.
- Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements.
- Loi HPST 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Circulaire DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017- 2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016.
- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Circulaire du Ministère de l'Education nationale n°2019-088 du 5 juin 2019 de rentrée 2019 pour une école inclusive.

Un dispositif implanté en milieu rural, acteur de son territoire.



2

PREAMBULE

Pourquoi évoluer en dispositif intégré IME- SESSAD?

Des arguments externes: Des politiques publiques qui viennent renforcer le virage inclusif:

Une politique du handicap qui conduit et encadre la transformation de l'offre médicosociale.

Article L312-7-1 modifié par ordonnance N° 2020-232 du 11 mars 2020 art -41

- Les établissements et services médico-sociaux peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation.
- Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services mentionnés au premier alinéa du présent article destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accompagnent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l'ensemble des modalités d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1.

Le Plan 2022 pour « une Ecole de la République pleinement inclusive » vise une transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social.

Le virage inclusif et l'accès à la scolarité en milieu ordinaire dans la région Pays de la Loire:

- 2,6% des élèves sont en situation de handicap (moyenne nationale 3%).
- 82 % d'entre eux sont scolarisés en MO.
- L'ARS, en coopération avec l'EN, souhaite soutenir la transformation de l'offre des établissements pour enfants en situation de handicap, afin de construire des modèles et des réponses inclusives.

2- PREAMBULE

Pourquoi évoluer en dispositif intégré IME-SESSAD?

Des arguments externes:

Une politique du handicap qui conduit et encadre la transformation de l'offre médicosociale.

- Circulaire DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017- 2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016.
- Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques.
- **Article L312-7-1 modifié par ordonnance N° 2020-232 du 11 mars 2020 art -41**
 - Les établissements et services médico-sociaux peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation.
 - Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services mentionnés au premier alinéa du présent article destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accompagnent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l'ensemble des modalités d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1.

2- PREAMBULE

Pourquoi évoluer en dispositif intégré IME-SESSAD?

Des arguments internes à l'organisme gestionnaire:

- Pour atteindre les objectifs fixés par le projet associatif.
- Pour répondre au cadre posé par le projet socle des dispositifs de l'ALAHMI.
- Pour faire institution autrement, créer de nouvelles alliances, déployer de la mobilité dans notre offre, anticiper les impacts des réformes actuelles.
- Pour fluidifier les parcours dans une responsabilité catégorielle et partenariale.
- Pour développer les services à rendre: élargir l'offre, créer des prestations, seul ou en co construction.
- Pour rendre lisible et valoriser notre expertise, notre activité, notre niveau de réponses.
- Pour développer notre attractivité par le renouvellement de nos pratiques, en montant en compétences.
- Pour traduire nos principes et nos valeurs dans nos modes organisationnels.

2- PREAMBULE

Pourquoi évoluer en dispositif intégré IME-SESSAD?

Des arguments internes spécifiques au dispositif Vallée d'Anjou:

- Pour consolider les premières étapes de transformation de l'offre et construire **une organisation modulaire** (types d'accueils différents et flexibles) **graduée** (accompagnement plus ou moins global mais toujours personnalisé), **réactive et experte** (dans l'évaluation des besoins et les modes d'intervention)
- Pour développer les réponses en matière de **scolarisation inclusive** et renforcer la coopération avec la communauté pédagogique.
- Pour répondre aux besoins les plus complexes et de façon durable.
- Pour répondre aux besoins du territoire en termes de maillage d'interventions et de partenariats.

3- Les personnes accompagnées par le dispositif

1. **Caractéristiques générales de la population**
2. **Les besoins du public accompagné**



1. Caractéristiques de la population

Caractéristiques des personnes accompagnées par le SESSAD Au 31/12/2020	
Age	
Moyenne d'âge des femmes	8 ans 11 mois
Moyenne d'âge des hommes	7 ans 5 mois
Nombre de personnes selon le lieu d'accompagnement principal avant l'entrée au sein de l'ESMS (Anap IPr3.1)	
Nombre de personnes provenant du domicile ou du milieu ordinaire	13
Nombre de personnes provenant d'un établissement de santé	0
Nombre de personnes provenant d'un ESMS	0
Nombre de personnes dont la provenance n'est pas connue	0
Nombre de personnes selon le lieu principal d'hébergement au 31/12	
Domicile parental ou chez un proche	12
Domicile personnel	0
En établissement sanitaire	0
En établissement médico-social	0
Dans une structure ou une famille d'accueil relevant de l'aide sociale à l'enfance	1
Nombre d'enfants selon le type de scolarité suivie au 31/12	
Non scolarisé	0
Scolarisés en milieu ordinaire avec AVS/AEH	10
Scolarisés en milieu ordinaire sans AVS/AEH	3
En unité d'enseignement	0
Scolarisés à domicile	0
Nombre de personnes ayant une mesure de protection	
Autre mesure de protection	2
Enfants/familles bénéficiant d'une MJAGBF	0
Nombre de personnes ayant un suivi actif par un autre organisme	
Médical	5
Paramédical	0
Social	4
Médicosocial	0
Motifs / destination de sortie des personnes (Anap IPr3.2)	
Nombre de sorties par décès	0
Nombre de sorties par hospitalisation	0
Nombre de sorties pour retour à domicile, avec ou sans accompagnement médico-social	4
Nombre de sorties par réorientation vers un autre ESMS	3
Nombre de sorties vers une destination inconnue ou autre	0
Nombre de personnes selon l'origine géographique	
Maine-et-Loire	13
Autres	0
Autres caractéristiques des bénéficiaires	
Nombre d'enfants relevant de la protection de l'enfance (ASE/ PJJ)	2
Nombre de jeunes adultes relevant de l'amendement CRETON	0

Caractéristiques des personnes accompagnées par l'IME au 31/12/2020	
Age	
Moyenne d'âge des femmes	14 ans 8 mois
Moyenne d'âge des hommes	16 ans 5 mois
Nombre de personnes selon le lieu d'accompagnement principal avant l'entrée au sein de l'ESMS (Anap IPr3.1)	
Nombre de personnes accompagnées provenant du domicile ou du milieu ordinaire	19
Nombre de personnes accompagnées provenant d'un établissement de santé	0
Nombre de personnes accompagnées provenant d'un ESMS	21
Nombre de personnes accompagnées dont la provenance n'est pas connue	0
Nombre de personnes selon le lieu principal d'hébergement	
Domicile parental ou chez un proche	32
Domicile personnel	0
En établissement sanitaire	0
En établissement médico-social	3
Dans une structure ou une famille d'accueil relevant de l'aide sociale à l'enfance	5
Nombre d'enfants selon le type de scolarité suivie	
Non scolarisé	13
Scolarisés en milieu ordinaire avec AVS/AEH	1
Scolarisés en milieu ordinaire sans AVS/AEH	2
En unité d'enseignement	24 (4 UEE / 20 UE)
Scolarisés à domicile	0
Nombre de personnes ayant une mesure de protection	
Habilitation familiale	3
Tutelle	4
Autre mesure de protection	1
Nombre de personnes ayant un suivi actif par un autre organisme	
Médical	35
Paramédical	5
Social	10
Médicosocial	0
Motifs / destination de sortie des personnes (cf. indicateur Anap IPr3.2)	
Nombre de sorties par décès	0
Nombre de sorties par hospitalisation	0
Nombre de sorties pour retour à domicile, avec ou sans accompagnement médico-social	1
Nombre de sorties par réorientation vers un autre ESMS	3
Nombre de sorties vers une destination inconnue ou autre	0
Nombre de personnes selon l'origine géographique	
Maine-et-Loire	31
Sarthe	5
Hors Pays de la Loire	4
Autres caractéristiques des bénéficiaires	
Nombre d'enfants relevant de la protection de l'enfance (ASE/ PJJ)	8
Nombre de jeunes adultes relevant de l'amendement CRETON	5

Facteurs de complexité et spécificité de l'accompagnement en IME

Types de handicap

Les TND regroupent : le Trouble du Développement Intellectuel (TDI), / le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) /le Trouble du Développement du Langage oral (TDL, dysphasie) ou de la Coordination (TDC, dyspraxie) /le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) / les troubles spécifiques des apprentissages scolaires (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, ...), **auxquels s'ajoutent les fréquentes associations de plusieurs troubles chez une même personne.**

Repères: stratégie nationale autisme au sein des TND = des engagements qui irriguent la réflexion au sein du DAME dont l'intervention plus précoce, l'appui sur les méthodes probantes, la scolarisation, le soutien et la reconnaissance de l'expertise des familles.

Le handicap intellectuel est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de prises de décision et d'adaptation à un environnement

**DEFICIENCE
INTELLECTUELLE**



L'autisme est un trouble neurodéveloppemental précoce. Les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) (DSM 5) peuvent être repérés avant 2 ans et diagnostiqués avant 3 ans, mais aussi tout au long de la vie. L'autisme affecte, avec différents niveaux de sévérité, le développement de la communication et des interactions sociales

TSA



La prise en compte des spécificités du handicap se traduit au sein du dispositif par le déploiement d'une fonction ressource interne dédiée aux TND et par une politique de formation soutenue auprès des professionnels. Cette politique permet d'ajuster les modalités d'intervention et spécifiquement en termes d'évaluation fonctionnelle et de CAA. L'enjeu est de soutenir des parcours plus inclusifs et des projets de vie à partir des habiletés mobilisables des enfants et adolescents = une approche positive dédiée au développement de l'enfant.

Repères partagés : RBPP HAS

- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel; note de cadrage de **2021**
- Trouble du spectre de l'autisme - Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent 2018
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent- 2012

2. Les besoins du public accompagné

Repères partagés: la définition du “besoin” :

La réalisation d’une activité (ou la participation) est définie par l’OMS comme ce que l’on peut attendre de la part d’individus n’ayant pas de problème de santé dans un environnement humain, social, architectural normalisé. La limitation d’activité peut être plus ou moins importante selon l’interaction de la déficience avec des facteurs environnementaux plus ou moins facilitateur et/ou plus ou moins facteur de risque. Ces facteurs nécessitent d’être évalués pour déterminer les modalités de réponses aux besoins. Ainsi une action vers l’environnement et non pas vers la personne pourra réduire la limitation de participation de la personne.

Le besoin se définit donc dans un écart à la norme de réalisation/participation dans un environnement donné ou évolutif et en s’appuyant sur les capacités et potentialités, les habitudes de vie de la personne et ses objectifs personnels de réalisation. Cette définition est celle acceptée par la CNSA dans le cadre de la réforme SERAFIN PH et au regard de la CIF-OMS.

Selon la RBPP “les attentes de la personne et le projet personnalisé” 2008 : *« Les besoins repérés par les personnes ne sont pas forcément les mêmes, loin s’en faut, que ceux repérés par les professionnels ; des points qui apparaissent importants aux yeux des professionnels sont mineurs pour la personne et vice versa. La personne possède une connaissance intime de sa situation, dont il est à la fois illégitime et contre-productif de se passer. La personne a souvent une représentation de ses propres besoins d’aide et d’accompagnement. La personne (éventuellement aidée par des tiers), au-delà de la formulation d’une attente, ou préalablement à celle-ci, peut produire une analyse de ses besoins. »*

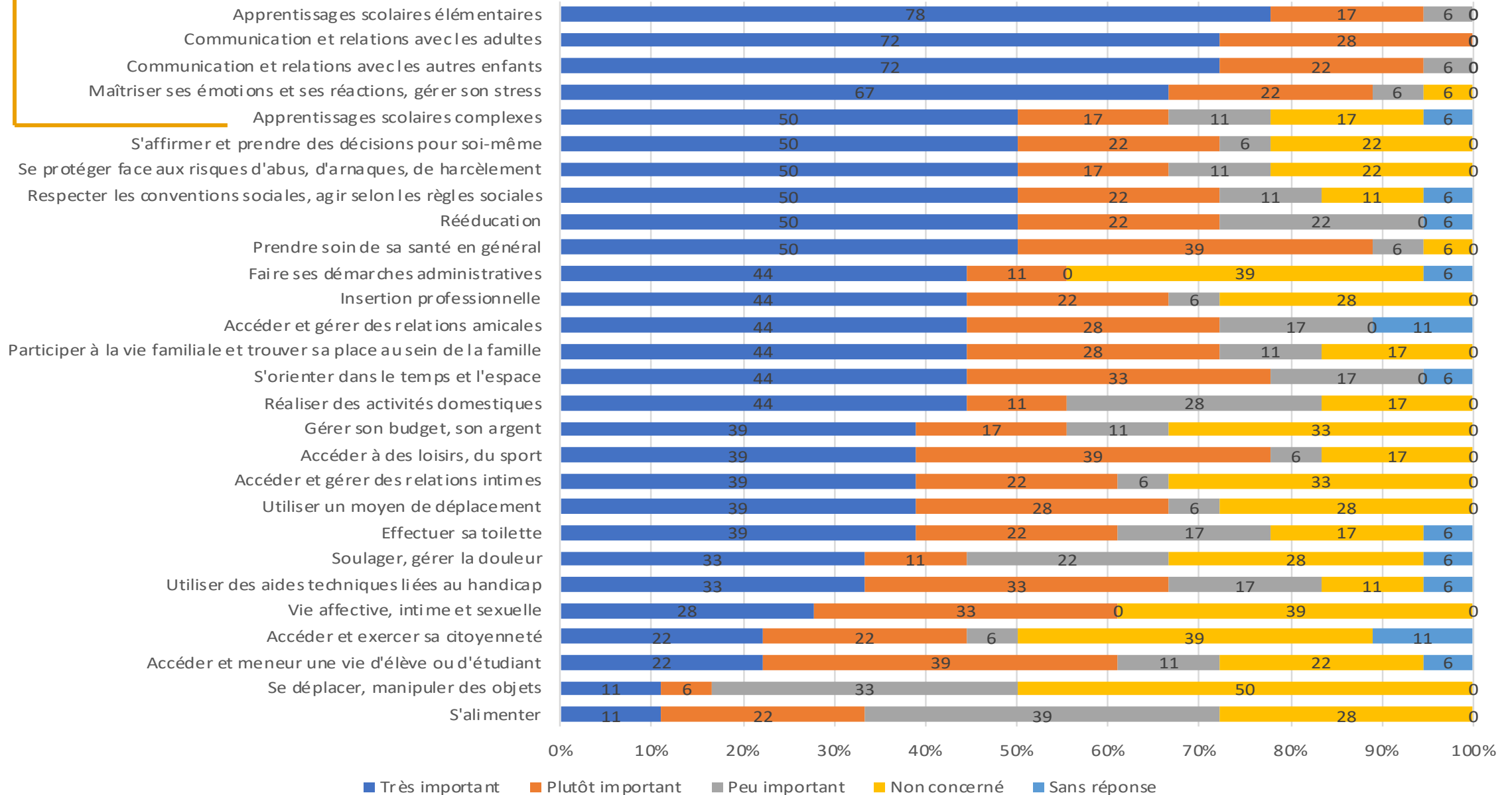
Afin de poser des bases partagées concernant les besoins, le dispositif a mené plusieurs groupes d’expression avec les jeunes accompagnés et une large enquête vers les proches des enfants accompagnés en IME et en SESSAD afin d’élaborer un projet de dispositif qui tient compte de deux axes:

- De l’appréciation des besoins de leurs enfants par domaine de vie (santé, autonomie, participation sociale)
- De leurs propres besoins en tant que proches et/ou aidants.

Cette consultation permet de confirmer des spécificités de besoins liés à la communication et aux relations avec autrui ainsi qu’aux apprentissages scolaires (spécifiquement pour le 1/3 des jeunes en IME qui sont non scolarisés). Ces besoins spécifiques pèsent particulièrement sur la participation des enfants mais aussi sur la qualité de vie de la famille dans son ensemble. Celle-ci attend en premier lieu de la part des professionnels qu’ils prennent en compte son besoin d’être informée et conseillée en premier lieu.

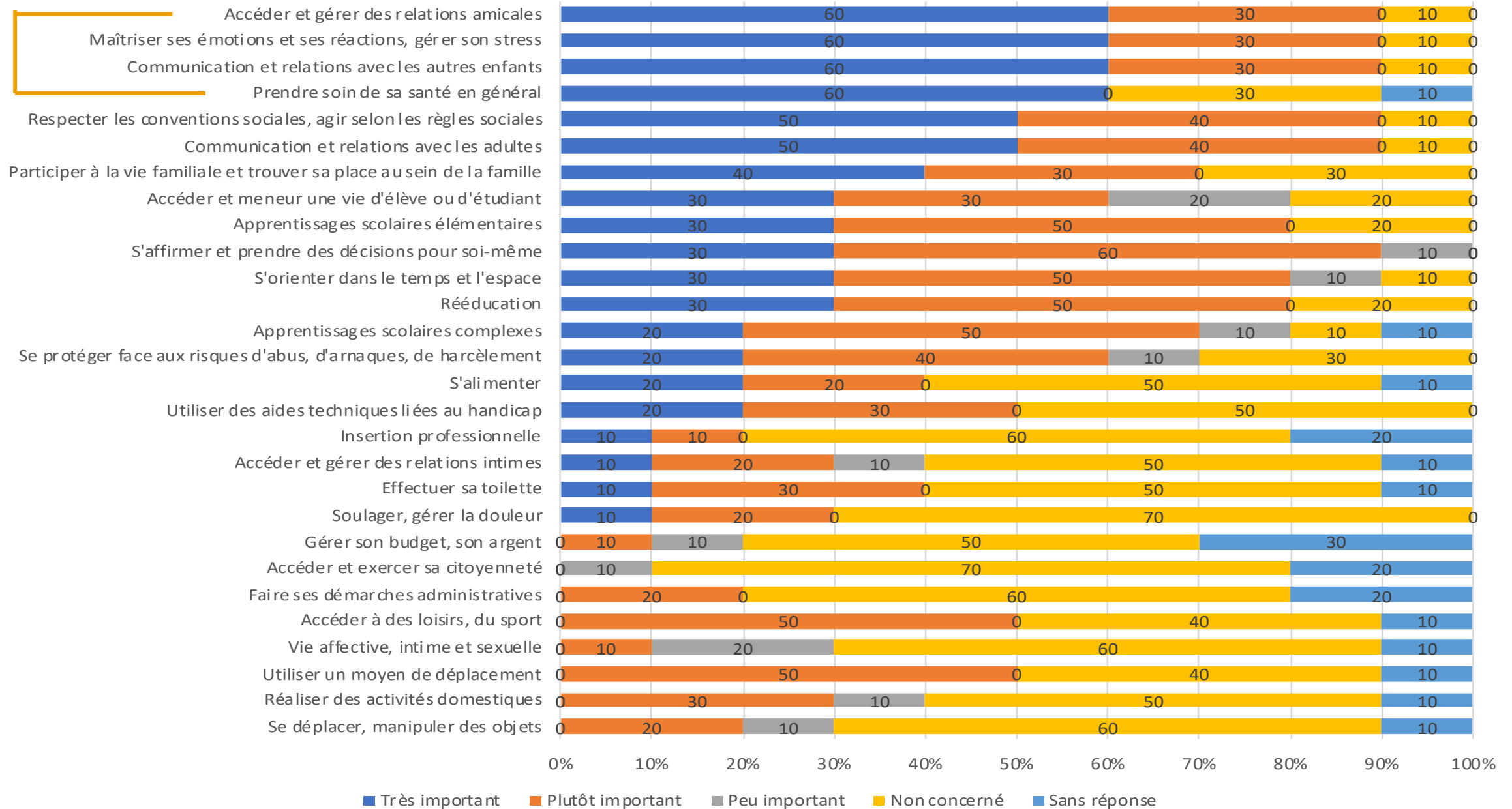
Les besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes selon leur degré d'importance (en %)

IME Vallée de l'Anjou



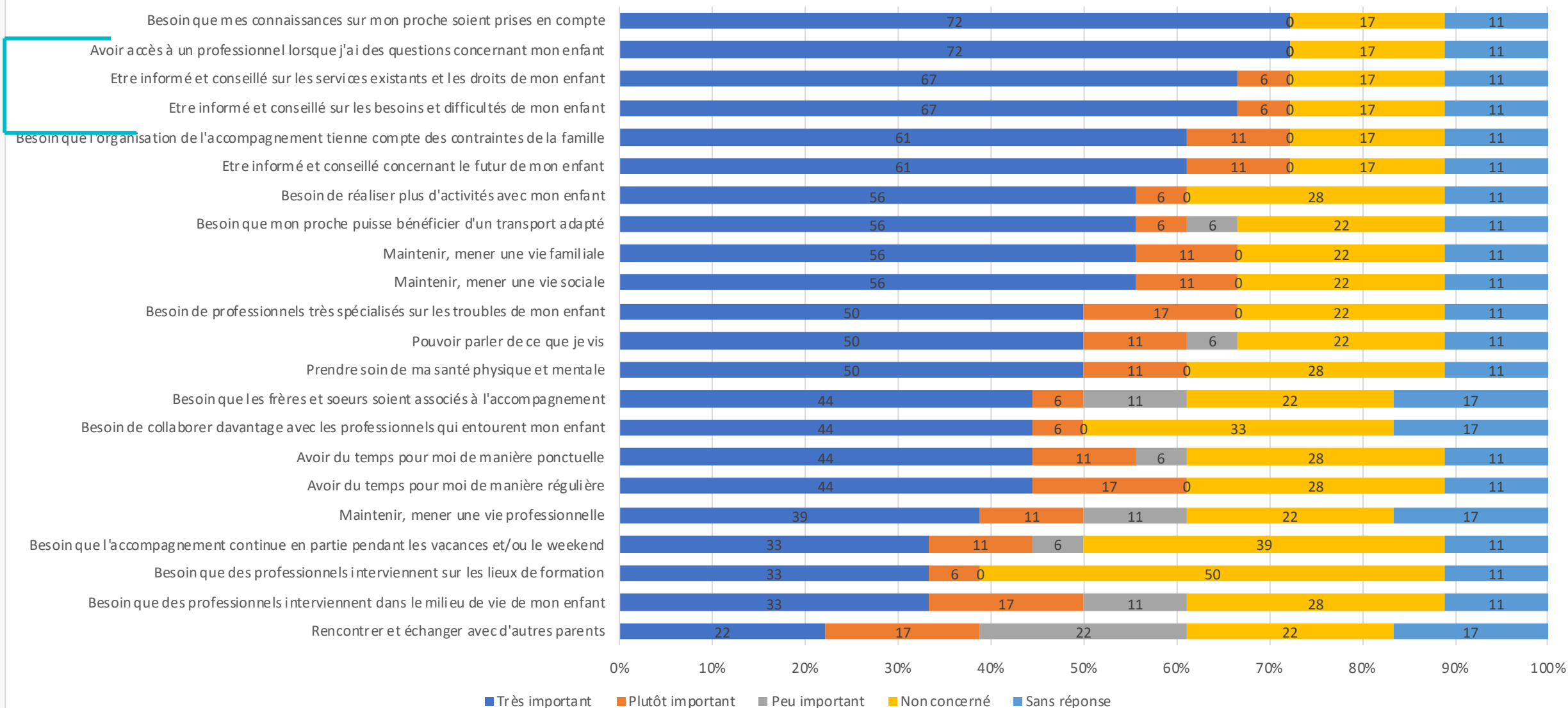
Les besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes selon leur degré d'importance (en %)

SESSAD Vallée de l'Anjou



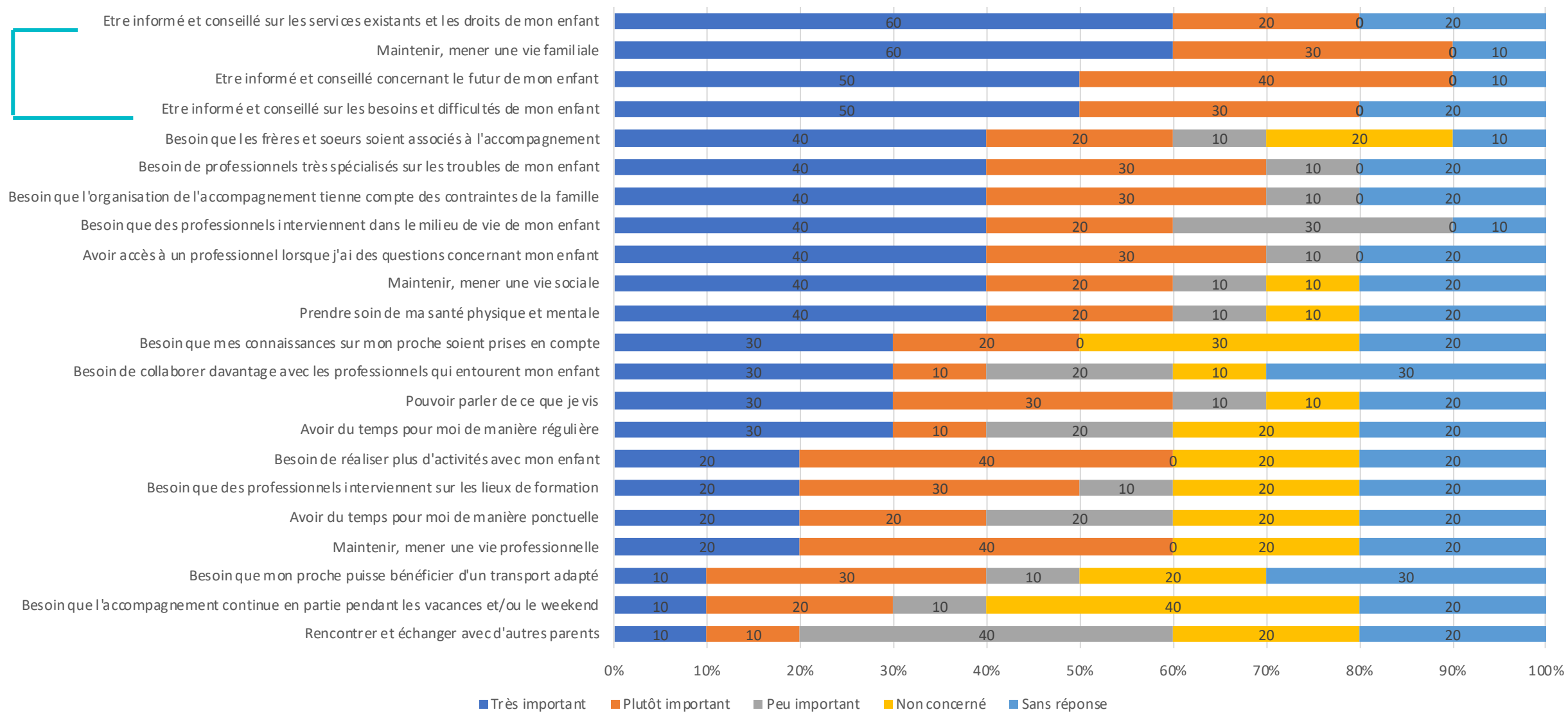
Les besoins des parents ou représentants légaux d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, selon leur degré d'importance (en %)

IME Vallée de l'Anjou



Les besoins des parents ou représentants légaux d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, selon leur degré d'importance (en %)

SESSAD Vallée de l'Anjou



Nomenclature des besoins



1.1 - Besoins en matière de **santé somatique ou psychique**

- 1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- 1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles
- 1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur
- 1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- 1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- 1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- 1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- 1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices
- 1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- 1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé



1.2.1 - Besoins en matière d'**autonomie**

- 1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel
- 1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- 1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité
- 1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité



Besoins pour la **participation sociale**

1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

- 1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques

- 1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement
- 1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques

1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport

- 1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale
- 1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

1.3.3 – Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux

- 1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- 1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- 1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- 1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- 1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant

1.3.5 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

- 1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Une approche multidimensionnelle

Le dispositif s'attache à évaluer l'ensemble des besoins (liés à sa classe d'âge) de l'enfant/adolescent en termes de:

- Santé somatique ou psychique
- D'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- De participation sociale en lien avec le projet personnalisé et les habitudes de vie

Aucun domaine de besoin n'est négligé en termes d'évaluations. Cependant l'appui sur des partenaires extérieurs et notamment de santé reste nécessaire compte tenu du plateau technique du dispositif mais aussi pour soutenir une démarche globale d'accès aux services de droit commun.

Le dispositif est repéré par les partenaires pour accueillir les profils complexes dont les besoins nécessitent une permanence d'accompagnement sur les 3 domaines de vie et de fonctionnement. C'est particulièrement le cas pour les enfants à double vulnérabilité relevant de l'ASE et pour les enfants présentant des limitations importantes dans leurs interactions.

La place de la personne et de ses proches dans l'évaluation des besoins

Les principes relatifs à la place de la personne ont été redéfinis à l'échelle du projet socle au sein de tous les dispositifs gérés par l'ALAHMI.

En ce qui concerne l'évaluation des besoins, 3 principes clés constituent une feuille de route pour les professionnels en matière de place accordée à la personne :

- **L'obligation pour les professionnels de procéder à l'évaluation des besoins pour la construction du Projet Personnalisé (PP) et de l'articuler au recueil des attentes**
- **L'offre de prestation et d'activité est articulée au recueil des besoins et au PP qui en découle et non pas l'inverse.**
- **L'évaluation des besoins tient compte de l'environnement de la personne. A ce titre elle repère les facteurs de risque et de protection et permet d'engager des interventions levant les obstacles à l'inclusion.**

Ainsi l'évaluation des besoins repose sur une expertise partagée dans le cadre d'une alliance entre professionnels et familles qui se traduit tout le long de la démarche d'élaboration du Projet Personnalisé. L'évaluation s'adresse à l'enfant dans son écosystème et à ce titre elle reste attentive aux besoins des proches/aidants afin de décliner des réponses adaptées, de type appui expert ou guidance, qui contribueront à la sécurité du parcours et à la qualité de vie d'une façon plus large. Le projet de dispositif est l'occasion de conforter les capacités d'intervention des professionnels auprès des familles, dans le cadre de vie de l'enfant, auprès de la fratrie, en s'appuyant sur l'expertise du SESSAD en matière d'intervention en ambulatoire. L'enjeu est de soutenir la montée en compétences des professionnels pour cette modalité d'intervention afin de contribuer à la mise en œuvre de parcours mieux modulés et plus inclusifs.

Lors de l'enquête préalable menée par le CREAL à l'occasion de l'élaboration du projet de dispositif, 89 % représentants légaux se disent associés à l'élaboration des projets personnalisés de leurs enfants. Le dispositif s'engage à maintenir cette ambition et cette pratique même si le nombre d'enfants accueillis est amené à augmenter. Fiche action 5

L'évaluation des besoins: une pratique centrée sur le projet personnalisé et le fonctionnement de l'enfant dans son environnement.

L'évaluation débute dès l'étude des candidatures et avant que le process d'admission ne soit lancé. Elle repose sur une approche globale et multimodale permettant d'apprécier le fonctionnement de l'enfant/adolescent au regard de son projet et de son parcours antérieur.

En pratique cela se traduit par le recours à différents supports et modalités au sein d'une équipe pluridisciplinaire en tenant en compte en premier lieu des états de base.

- Évaluation et bilan de stage (période test durant les premiers temps de l'enfant à l'IME)
- Évaluation psychologique de chaque enfant à son arrivée
- Supports: VINELAND (systématique pour les entrants), EFI, CHESSEP, COMVOOR, PEP3, WISC 5
- Évaluation des profils sensoriels
- Évaluation des besoins et des capacités pour la communication non verbale
- Évaluation de la situation sociale par l'AS
- Observations des capacités et des besoins sur les gestes du quotidien pour les traduire en ateliers structurés
- La scolarité est évaluée notamment via les ESS et particulièrement par les GEVA-SCO qui en découlent
- Consultations médicales, bilans infirmiers, accompagnement à différents dépistages.

Les évaluations doivent permettre par ailleurs de déterminer les évolutions et adaptations des pratiques et de l'environnement (notamment en lien avec les profils sensoriels) qui sont nécessaires pour réduire les obstacles ou rechercher les facilitateurs à la participation de l'enfant/adolescent.

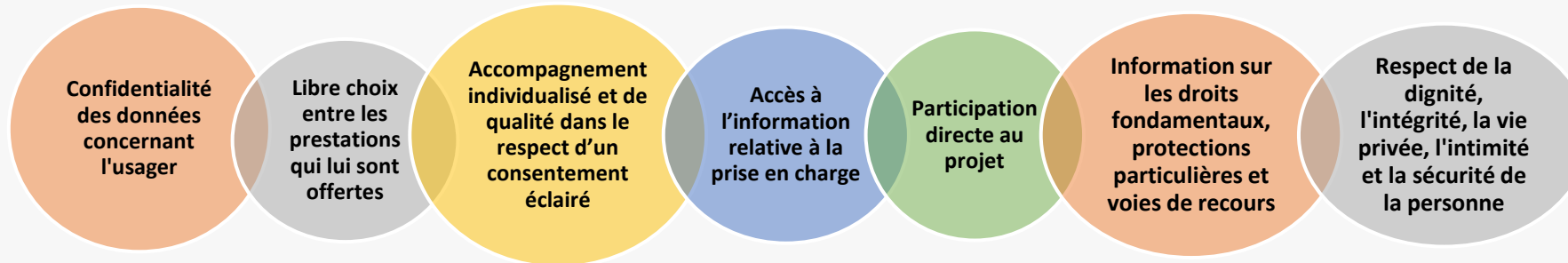
Les observations journalières des professionnels nourrissent les évaluations et sont partagées avec les autres professionnels et consignés dans un carnet de bord (SI AXAPA) afin de conforter la construction et l'évolution du projet personnalisé.

Place de la personne accompagnée et de la famille

- **L'expression, l'accès aux droits ,la participation des personnes accompagnées: des principes directeurs mis en actes.**
- **Les relations avec l'entourage et la place des familles/proches: des actions ciblées et graduées.**

Expression et participation de l'utilisateur, une approche par les droits.

Des outils obligatoires, issus de la loi 2002-2 sont remis et présentés aux jeunes et aux familles et viennent traduire les droits des personnes accompagnées et de leurs proches :



- **Le livret d'accueil** est remis à chaque jeune et son représentant légal lors de l'accueil. Il comporte en annexe la charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement. Le livret d'accueil donne des éléments d'informations concernant le fonctionnement du SESSAD et/ou l'IME
- **La charte des droits et libertés** est annexée au livret d'accueil. Elle a pour vocation d'affirmer les grands principes éthiques guidant l'intervention des professionnels et garantissant les droits des personnes accueillies : non-discrimination, choix, droit à l'information, au respect de la personne et des liens familiaux, à la protection, à l'autonomie, à un accompagnement adapté.
- **Le règlement de fonctionnement** définit les droits et devoirs des personnes accueillies et les engagements de la structure d'accueil. Il s'agit d'un document de référence pour garantir les règles de vie collectives et les droits individuels.
- **Le contrat de séjour** : remis à la personne accompagnée ou à son représentant légal lors de l'admission, il doit être signé dans le mois suivant l'admission. Document légal qui engage ses signataires, il précise les droits, devoirs et obligations des usagers, des représentants légaux et du service et définit les objectifs et la nature de l'accompagnement. Des premiers objectifs de travail sont définis avec les familles, objectifs qui seront affinés dans les 6 mois suivants dans le cadre du PP. Lors du passage à la majorité, les objectifs initialement fixés avec les parents sont relus et mis au travail avec le jeune majeur.

Ces documents formalisent l'action du dispositif et ses principes. Ils engagent le dispositif mais aussi le jeune et ses représentants légaux.

Repère complémentaire:

RBPP HAS « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire »

DECLINAISON DES PRATIQUES FAVORISANT LA PLACE DE LA PERSONNE

Le respect des liens avec les proches, ses aidants

- Chaque entretien famille doit être mené en présence de la personne accompagnée chaque fois que c'est possible.
- L'accompagnement vise à maintenir ou équilibrer les liens de la personne selon les choix qui sont recueillis dans le cadre de la démarche liée au projet personnalisé.
- La modularité de l'offre et de l'accueil vise à favoriser le maintien du lien avec ses proches.
- Le dispositif soutient le rôle des aidants et notamment à domicile.
- Les professionnels reconnaissent l'expertise d'usage des aidants

La prise en compte des besoins singuliers

- Le rythme de la personne accueillie est respecté et la démarche Projet Personnalisé doit soutenir l'effort d'adaptation de l'organisation à cet objectif
- Les professionnels ont pour obligation de procéder à l'évaluation des besoins et de l'articuler au recueil des attentes pour la construction du PP
- L'offre de prestation et d'activité est articulée au recueil des besoins et au PP qui en découle et non pas l'inverse.
- L'évaluation des besoins tient compte de l'environnement de la personne.*

Le respect, la prise en compte des choix

- La personne, en lien avec sa famille, conserve la possibilité au quotidien d'accepter ou refuser les propositions de l'équipe. Cette dimension est garantie par la démarche PP et peut être soutenue par la réflexion éthique si des questionnements émergent (dont le refus de soin, la prise de risques, ...).
- Le coordonnateur du PP s'assure à chaque étape que la personne a pu exprimer ses attentes et qu'elle a pu être entendue.
- Le dispositif facilite la mise en œuvre d'opportunités pour que les personnes puissent faire des choix et manifester leurs préférences ; ainsi ils permettent l'expérimentation, le risque pesé, le droit à l'erreur.
- Les professionnels ont pour mission d'accompagner l'autodétermination dès le plus jeune âge.
- Le dispositif garantit une médiation auprès des proches pour faire valoir si besoin les choix mais aussi les droits des personnes.

DECLINAISON DES PRATIQUES FAVORISANT LA PLACE DE LA PERSONNE

Le respect de la dignité	• Les professionnels tiennent compte des choix concernant le lieu où se déroulent les soins (chambre, infirmerie, ...). • Les professionnels, en lien avec la famille, respectent les refus et/ou préférences dans les actes de la vie quotidienne. • Les professionnels, en lien avec la famille, respectent ce qui fait appartenance culturelle et cultuelle dans l'observance des lois et règles en vigueur. • Les espaces privés sont respectés et l'intimité est une composante de la dignité à tous les âges de la vie. • Le handicap n'efface pas la personne. • Le dispositif soutient l'éducation aux droits et aux devoirs.
Une action bientraitante	• La démarche de bientraitance est reliée à la mise en œuvre de la réflexion et de l'espace éthique en cours de construction. • Les cadres de proximité garantissent que les professionnels inscrivent leur pratique dans le cadre des RBPP. • Les rythmes de coucher et de réveil respectent les attentes de la personne accompagnée, ses habitudes de vie et ses besoins.
La valorisation de ses potentialités	• L'évaluation doit permettre la recherche des capacités en s'appuyant sur la connaissance des aidants, des professionnels et des partenaires. • Les équipes ressources interviennent auprès des professionnels pour adapter les stratégies et modalités d'interventions. • Le dispositif encourage le développement de la pair-aidance comme levier de valorisation des capacités et dès le plus jeune âge. • Les professionnels favorisent l'expérimentation et adaptent les activités en fonctions des potentialités.
Le citoyen, l'écocitoyen	• Les professionnels, en lien avec la famille, soutiennent les apprentissages permettant l'accès au numérique • Les outils relatifs aux droits des personnes accompagnées sont rendus accessibles. • Les coordinateurs de projet, en lien avec la famille, garantissent l'accès et l'exercice de la citoyenneté • Les coordonnateurs de projet, en lien avec la famille, veillent à ce que chaque enfant soit inscrit dans son école de référence. • Le dispositif développe les partenariats avec des acteurs de la cité ou institutionnels pour mener des actions citoyennes (vote, accès à la culture, aux droits, ...) • Le dispositif développe des activités à valeur ajoutée en matière d'écologie et dans lesquelles les personnes peuvent s'inscrire (gaspillage alimentaire, tri papier, ...) en étant collectivement en cohérence (personnes accompagnées et professionnels)

Actions portées par le dispositif pour soutenir les relations de la personne accompagnée	
Avec les pairs, entre personnes accueillies	• Emploi du temps « imagés », adaptés aux capacités de compréhension des enfants • Espaces communs partagés par les jeunes : Unité d'enseignement, classes, salle d'accueil / réunion du lundi soir / accueil du lundi matin / Repas (avec ou sans la présence des professionnels) • Activités, sorties et séjours • Ateliers, groupe de parole et d'expression (habiletés sociales, VAIS, vie citoyenne) • Calendrier des anniversaires • Planches de photos dans les couloirs • Réunions des jeunes de l'internat et du semi-internat • CVS (composition par vote, représentativité)
Avec la famille (enfant/famille et famille/pro)	• Des temps conviviaux pour favoriser le lien avec les familles : goûter des familles au SESSAD, fête de fin d'année, marché de Noel, réunion de début et de fin d'année • Lien individuel avec chaque famille : Rdv, visites à domicile, appels téléphoniques, mails, SMS, Cahier de liaison • Possibilité d'échanges téléphoniques parents/enfants réguliers ou ponctuellement si besoin • Les temps d'échanges autour du PP (recueil des attentes, évaluation, élaboration, présentation) • Transmissions médicales aux familles via le le cahier de liaison ou par téléphone ou rencontre • CVS (composition par vote, représentativité)
Avec les professionnels (de l'établissement ou autre prof)	• Emploi du temps « imagés », adaptés aux capacités de compréhension des enfants • Rdv, séance avec des professionnels / chez des professionnels de santé et restitution • Retranscription au jeune des évaluations, de son PP / Recueil de l'avis, de l'attente du jeune • Actions quotidiennes pour soutenir une communication adaptée • Apprentissage d'une méthode de communication alternative • Considérer l'enfant comme un citoyen, acteur de son projet en lui laissant la parole (recueil des attentes) • CVS (composition par vote, représentativité)
Avec la communauté, la vie extérieures à l'établissement (loisirs, cité, culture, ..)	• Pratique de sports adaptés au sein de club du village (Ping-pong, ...) • Sorties et séjours permettant aux jeunes d'apprendre à adapter leur comportement dans des environnements différents • Accompagnement à l'extérieur • Déplacement en autonomie des jeunes sur des espaces de la commune (Boulangerie, presse, superette, bibliothèque...) et dans les transports en commun UEE : • Travail global du SESSAD vers l'extérieur (soutien aux inscriptions dans des structures de droit commun : club de sport, centre aéré...) • Activités, sorties et séjours tournés vers l'extérieur : bibliothèque, coiffeur, courses, sorties culturelles, musée restaurant, K'fête, • Des temps conviviaux ouvert à l'extérieur : Marché de Noël, marché de printemps, portes ouvertes, fête des voisins à l'internat, carnaval de l'école • Rencontres avec des professionnels extérieurs pour des interventions au sein de l'établissement

Communiquer, c'est devenir sujet

Le soutien à l'accès aux droits et à la participation de la personne constituent des enjeux majeurs pour le dispositif qui développe un axe clé sur la communication à cet effet.

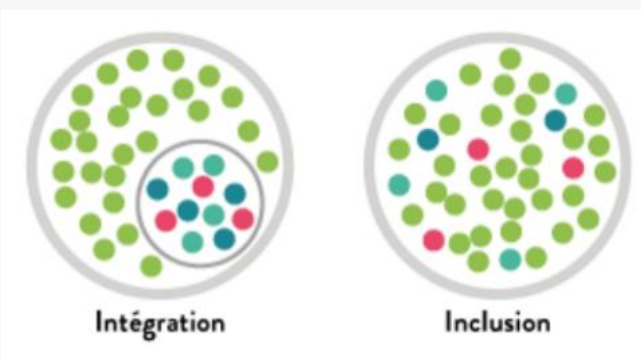
- « *La communication est un droit fondamental de la personne handicapée (article 24 de la Convention internationale des droits de l'homme et articles 2 et 21 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées). Il est un devoir pour les établissements et services médico-sociaux de faciliter son apprentissage et son usage. Avec la communication, la personne change de statut : d'« objet de soins », elle devient une personne à part entière. La communication permet d'entrer en relation avec la personne, de s'ouvrir à ce qu'elle a de singulier, d'évoquer le passé, le futur, les projets et de soutenir son « sentiment continu d'exister » (D. W. Winnicott). En étant à même de communiquer ses émotions, ses besoins, ses choix... et en étant entendue, la personne acquiert une identité et devient « actrice » de sa vie. Elle participera ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet personnalisé d'accompagnement ».* **CNSA**

- « *La communication est le socle d'un accompagnement de qualité dans tous les gestes de soutien à l'autodétermination et à l'autonomie, quels qu'ils soient : les toilettes, les repas, les soins, les loisirs, certains choix de vie, d'équipement ou d'aide technique... Une bonne communication facilite l'accompagnement ; le professionnel est mieux à même de comprendre les demandes, les acceptations, les refus, le mal-être, l'inconfort... Elle permet à la personne accompagnée d'être partie prenante de son accompagnement, et cela renforce son bien-être ».*

CNSA

Le dispositif investit cette dimension notamment à travers la formation des professionnels et la mise en œuvre de modalités de communication alternative et de solutions logicielles (ex: Boardmaker, Auticiel, ...). Cependant l'élaboration du projet de dispositif a permis de dégager des axes d'amélioration pour renforcer la place de la personne et son accès à une communication adaptée à ses particularités.

4- L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou



L'organisation du dispositif

Le dispositif Vallée d'Anjou s'appuie actuellement sur la possibilité de moduler les parcours au sein de l'IME et de personnaliser l'accompagnement en fonction des besoins et des projets en visant le plus de réponses inclusives possibles (notamment en termes de scolarisation, de participation sociale, d'habitat et de citoyenneté).

il a notamment développé une scolarité partagée avec des ULIS (école et collège) afin de permettre aux enfants concernés d'ajuster leurs parcours de scolarisation.

Son offre s'est donc diversifiée ces dernières années mais le dispositif Vallée d'Anjou vise une nouvelle étape de transformation à l'horizon 2026. Pour cela le projet porte un plan d'action permettant depuis un processus d'admission révisé et l'implantation d'une fonction coordination:

- D'asseoir une offre intégrée pour chaque enfant grâce à la révision de ses autorisations permettant tous les modes d'accompagnement ;
- De construire des réponses aux jeunes maintenus en aménagement Creton ;
- De soutenir les parcours d'enfants relevant d'ASE ainsi que les professionnel de la protection de l'enfance.

FICHES ACTION 1/2/8

Organisation actuelle de l'offre

- La démarche qualité associative porte les procédures associatives liées aux étapes de parcours (admission, contrat de séjour, projet personnalisé, changement de lieu de vie, ...)
- Les admissions sont majoritairement synchronisées avec la rentrée scolaire pour la plupart des jeunes. Cependant, le process d'admission sera reconsidéré compte tenu des difficultés rencontrées pour les candidatures de jeunes maintenus en Amendement CRETON mais aussi pour les situations PAG et jeunes relevant de l'ASE (fiche action N°8)

Modalités d'accompagnement:

- Internat et semi internat (IME)
- Externat (IME)
- En inclusion (SESSAD et IME avec scolarité partagée)
- En ambulatoire (SESSAD)

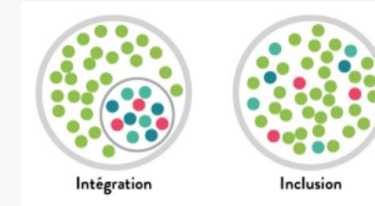
Modalités d'intervention:

- **Directes:** services et prestations réalisés au profit des personnes elles-mêmes (notion de valeur ajoutée pour les personnes).
- **Indirectes:** services et prestations réalisés pour que les interventions directes soient délivrées et pour qu'elles soient de qualité.

SEHA

SEES 6/14 ans

SIPFP



**UEE 6/12 (Ecole
Eugène Livet
Vernantes3)**

SESSAD

Equipe ressource associative TND

Une nouvelle organisation à 5 ans pour des parcours plus fluides et plus inclusifs.

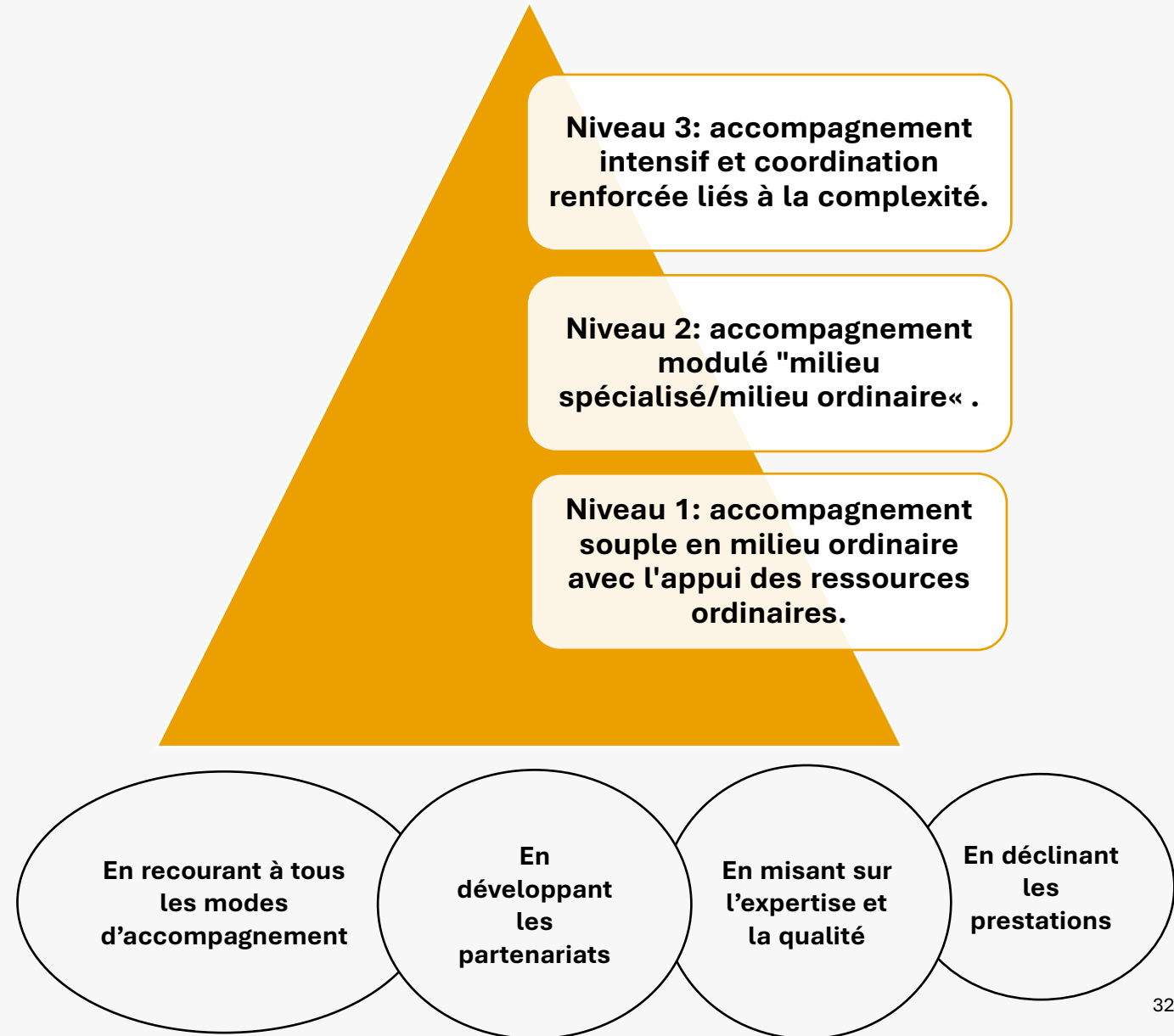
Fiches action : 1/2/3/4/8/9/10

Modalités d'accompagnement:

- En inclusion en priorité (scolarité et habitat)
- En ambulatoire dans les espaces de vie et de participation sociale
- Internat et semi internat (permanent, séquentiel)
- Externat
- Temporaire

Modalités d'intervention:

- **Directes:** services et prestations réalisés au profit des personnes elles-mêmes (notion de valeur ajoutée pour les personnes).
- **Indirectes:** services et prestations réalisés pour que les interventions directes soient délivrées et pour qu'elles soient de qualité.
- **En développant les prestations vers les familles, proches et partenaires dans le cadre d'une fonction ressource mais aussi d'une équipe mobile.**
- **En externalisant les unités d'enseignement.**
- **En renforçant la coordination de parcours pour les situations les plus complexes.**
- **En confortant la place des fonctions supports associatives au bénéfice du projet.**
- **En renforçant et repensant le management.**



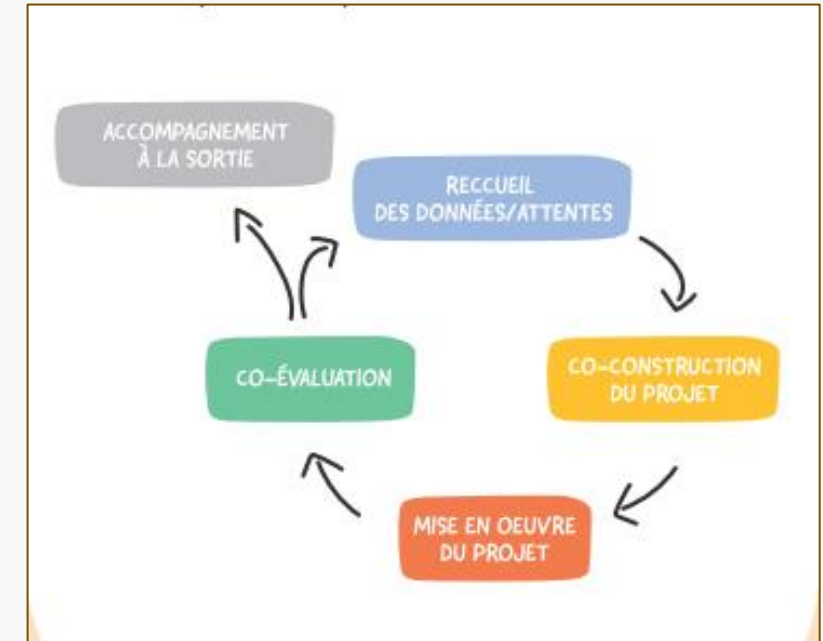
L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou

La mise en œuvre de l'accompagnement et la démarche PP

Le PP traduit la personnalisation de l'accompagnement. Il vient formaliser les termes de l'accompagnement pour chaque jeune, à partir de ses attentes, de ses aspirations, de ses besoins. l'équipe pluridisciplinaire est régulièrement amenée à proposer son expertise concernant les besoins du jeune, à partir d'observations partagées et un processus d'évaluation consolidé.

Le PP est une démarche dynamique inscrite dans le soutien de la participation sociale des personnes concernées et de la prise en compte de leur parole. Le travail des professionnels consiste donc à créer un cadre permettant l'expression des attentes, objectifs de réalisation personnelle ou éléments de projet, pour promouvoir la participation sociale des personnes accompagnées.

- La démarche PP est consolidée à travers la démarche qualité de l'Association et à travers le déploiement d'un système d'information qui abrite le dossier unique de l'utilisateur (IMAGO - AXAPA).
- La démarche qualité structure l'ensemble des étapes d'accompagnement (de l'admission jusqu'à la sortie).
- La démarche PP comprend la mise en œuvre de l'interdisciplinarité et des partenariats nécessaires à la continuité et cohérence du parcours.



Objectif d'amélioration:
Poursuivre le processus d'appropriation du DUI
et de traduire la démarche PP à l'appui des
nomenclatures SERAFIN-PH
FICHE ACTION 6

L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou

Des accompagnements partagés

- **Le PPS** (projet personnalisé de scolarisation) est un document qui sert à définir le déroulement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap. Il définit également ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements, sous la responsabilité des chefs d'établissements. Une fois validé, le PPS est remis à l'enseignant référent désigné par la MDPH, qui est présent à toutes les étapes du parcours scolaire. Il assure un lien permanent avec l'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation (EPE) de la MDPH,
- **L'articulation PP/PPS** est définie selon le Code de l'Action Sociale et des Familles (*Article D312-10-10*), comme suit : *"Les professionnels non enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du PPS aux fins d'apporter, par la diversité de leurs compétences, l'accompagnement indispensable permettant de répondre de façon appropriée aux besoins de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte en situation scolaire"*.

Le PP est de la responsabilité du SESSAD et de l'IME, qui organisent les modalités de réponse médico-sociales dans un périmètre plus large que celui du PPS.

Le PPE (Projet pour l'enfant), est un outil central dans le dispositif de protection de l'enfance. La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant dans son article 21 (art. L.223-1-1 du CASF), et son décret d'application du 28 septembre 2016 (art. D.223-12 à D.223-17), définissent le contenu du PPE, qui vise à accompagner l'enfant tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance et à garantir la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement. Le Président du Conseil départemental est le garant de l'élaboration de ce document unique et structuré pour tout enfant bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance ou d'une mesure de protection judiciaire.

« La complexité du projet d'accompagnement de l'enfant, et/ou du projet pour l'enfant (lorsque celui-ci a une mesure de protection de l'enfance), amène chacun des établissements/services à concevoir un projet personnalisé. **La cohérence entre les acteurs, pour répondre aux besoins de l'enfant, s'inscrit dans une démarche d'engagement des établissements/services et des autorités de décision.** Celle-ci soutient, à la fois, la robustesse du projet, sa souplesse et sa modularité ; le projet d'accompagnement fonctionne comme facteur de protection environnemental pour l'enfant et sa famille ; il diminue le risque de fragmentations des accompagnements et les risques de rupture de parcours. Cet engagement de fonctionnement est corollaire d'un engagement à plus long terme et doit être formalisé avec les autorités de décision ».

Repères: RBPP HAS 2017, « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation »

L'accompagnement des enfants et adolescents vise leur développement et bien être au sein d'une société que l'on souhaite plus inclusive. Dans cette perspective les prestations agissent sur **deux leviers interdépendants** :

- **L'encouragement des personnes à participer dans la vie quotidienne et dans la société**
- **Des actions dans et sur l'environnement pour faciliter la participation sociale des enfants/adolescents et leurs familles**

Ces deux leviers sont mobilisés durant l'accompagnement et **les actions sur l'environnement sont amenées à se renforcer** : école, loisirs, famille, vie domestique, ... Ces dernières pourront être déclinées avec différentes modalités selon les besoins et les projets :

- Appui expert auprès des professionnels et acteurs du milieu ordinaire ou du milieu spécialisé
- Guidance parentale, soutien aux familles
- Coordination d'acteurs
- Apprentissages et mises en situation, stimulation et incitation
- Compensation et accessibilité, aménagements
- Plaidoyer, intermédiation

Sous différentes modalités, selon les âges, les besoins et les projets, le dispositif délivre les prestations suivantes :

Des prestations en matière d'autonomie	Des prestations pour les actes de la vie quotidienne	2.2.1.1	 Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
	Des prestations pour la communication et les relations avec autrui	2.2.1.2	
	Des prestations pour prendre des décisions adaptées à la situation et pour la sécurité	2.2.1.3	
Des prestations pour la participation sociale	Accompagnements pour l'exercice des droits	2.3.3.1 / 2.3.3.2	
	Accompagnements pour participer à la vie sociale	2.3.4.1 / 2.3.4.2 / 2.3.4.3	
	Accompagnement au logement	2.3.2.1 / 2.3.2.2	
	Accompagnements en matière de ressources et d'auto gestion	2.3.5.1 / 2.3.5.2 / 2.3.5.3	
	Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	2.3.3.3 / 2.3.3.4 / 2.3.3.5 / 2.3.3.6	

Axes d'améliorations concernant les prestations en matière d'autonomie et pour la participation sociale

1. Renforcer les compétences et connaissances des professionnelles pour mieux répondre aux besoins liés à la communication

- Renforcer les compétences des professionnels (Makaton, formation spécifique au type de public accompagné (DI, TSA))
- Instaurer une véritable culture de la co-formation des professionnels avec des mécanismes de transmission de savoir en interne
- Mutualiser des compétences avec d'autres IME du territoire (MAKATON, proposer l'expertise PECS de Vallée d'Anjou)

2. Développer le lien de l'établissement sur son territoire avec des acteurs de proximité

- Renforcer le lien et les échanges de pratiques avec les autres établissements du territoire (IME notamment) : Rencontre inter-établissement, formation des professionnels, échanges de pratiques
- Partenariat avec des acteurs de proximité pour renforcer le lien jeune/vie locale

3. Poursuivre l'effort de diversification des techniques/outils de communication et développer le recours à des aides technologiques en matière de communication

- Etat des lieux interne de l'existant

4. Définir une stratégie et des possibilités d'intervention, d'aide et de soutien auprès des aidants/familles

- Développer des actions à destination des familles/aidants (formation, groupe de parole, intervention au domicile)
- S'appuyer sur l'équipe mobile/ressource TND pour proposer des actions de soutien aux aidants

5. Soutenir et développer les interactions, relations sociales entre personnes accueillies :

- Journée « mixée » à thème
- Favoriser l'accompagnement entre pairs (Réunion participative avec des anciens jeunes de l'IME témoignant de leur passage en ESAT)

6. Consolider la dynamique interne de travail et de réflexion mise en place sur la VAIS :

- Engager la rédaction d'une charte accessible pour les personnes accueillies afin de disposer de points de repères sur l'exercice de leur vie affective et sexuelle au sein de l'établissement.
- Etat des lieux des besoins de formation des professionnels concernant la VAIS
- Mener un travail de sensibilisation auprès des personnes accueillies sur la VAIS (les représentations du couple, la notion de consentement, ...)

L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou: Des prestations pour accompagner les parcours de scolarisation

Les prestations liées à la vie d'élève se conçoivent autour d'un projet personnalisé qui prend en compte l'ensemble des besoins de l'enfant car il n'est pas qu'un élève. Cependant, cette vie d'élève doit être ajustée aux souhaits des familles et de l'enfant et s'inscrire dans un projet d'école inclusive attendue par la plupart des parents comme en témoigne les résultats de la consultation des parents.

Le projet de dispositif s'attache à moduler les réponses en matière de parcours de scolarité de façon articulée aux partenaires du territoire et spécifiquement la communauté pédagogique de la commune de Vernantes. En effet, l'IME Vallée de l'Anjou a déployé une unité d'enseignement externalisée au sein de l'école LIVET. Cependant pour certains enfants la poursuite du **cursus scolaire en UEE collège** n'est pas possible. Le dispositif souhaiterait dans ce contexte développer un parcours de scolarisation partagée dans le cadre d'un accompagnement modulé entre IME et l'Education Nationale. L'enjeu, compte tenu des profils diversifiés, est de permettre des parcours gradués de scolarisation qui prennent en compte toutes les ressources de l'enfant. Le passage en DAME facilitera la mise en place de parcours intégrés entre ressources du droit commun et ressources spécialisées.

Les prestations pour mener une vie d'élève seront donc déclinées avec plusieurs leviers selon le type de parcours et ses étapes.

Prestations en matière de participation sociale	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant, d'apprenti	2.3.3.1	 SERAFIN PH Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
	Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	2.3.3.2	

Points de veille:

- Il manque 1 poste de professeur des écoles pour permettre à tous les jeunes de moins de 16ans de disposer d'un temps de scolarité en rapport avec leurs besoins.
- Les jeunes de l'UEE ne mangent pas à la cantine de VERNANTES. La municipalité voulait attendre de voir comment s'effectuait la mise en route de l'UEE avant d'aborder des temps périscolaires. Après 4 années , le projet fonctionne et la demande de manger à la cantine comme les autres élèves est légitime.

L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou:

Des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les prestations liées aux besoins de santé, de rééducation et de réadaptation s'inscrivent dans un projet de soin du pôle à formaliser de façon complémentaire au projet de dispositif . **FICHE ACTION 7**

En effet, si de nombreuses actions sont menées en termes de soin, trop peu sont formalisées dans un projet dédié. Un tel projet apparaît nécessaire compte tenu de l'absence de cadre de référence déclinant l'ensemble des actions réalisées auprès des jeunes accueillis. Parmi les enjeux d'un projet de soin, le dispositif priorise l'accès à un diagnostic de qualité d'une part et la sécurisation des soins d'autre part.

Les prestations directes et indirectes délivrées par le dispositif se construisent comme de nombreuses réponses apportées à des besoins multiples **qu'il convient de mieux positionner dans le cadre de l'évaluation fonctionnelle et multidimensionnelle et dans un fonctionnement d'équipes décloisonnées.**

Dans une approche globale, les prestations de soins restent reliées aux besoins en matière d'autonomie et de participation pour toutes les dimensions et habitudes de vie. Ces prestations engagent donc une **approche collaborative entre tous les professionnels** comme toutes les recommandations et le cadre réglementaire l'encouragent.

L'ensemble des processus et principes liés à ces prestations doit donc être défini à l'appui d'un projet de soin qui bornera les éléments suivants :

- Gestion de l'information et son partage.
- Implication de la famille et soutien aux aidants.
- Missions des professionnels
- Partenariats avec la médecine de ville, les établissements de santé, les ressources spécialisées, du diagnostic jusqu'à la fin de vie.
- Politique de prévention et de promotion de la santé, habitude aux soins
- Types de prestations directes en matière de soin (en présence ou non de l'utilisateur, par des salariés du pôle ou par des partenaires/prestataires) et indirectes dont les conventionnements clés ou spécifiques.
- Les lieux des prestations (domicile, école, ESMS, ...).
- La continuité des soins lors des week-ends et les vacances

Sous différentes modalités, selon les âges, les besoins et les projets, le dispositif délivre les prestations suivantes :

Des prestations de soins de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Des prestations de soins somatiques et/ou psychiques	2.1.1.1 / 2.1.1.2 / 2.1.1.3 / 2.1.1.4	 Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
	Des prestations de rééducation et de réadaptation	2.1.2.1	

LES DIMENSIONS DU SOIN		ACTEURS ENGAGES	MODALITES
La dimension éducative	Donner à la personne des moyens, des informations pour qu'elle puisse mieux vivre en harmonie avec son environnement et son handicap	Le jeune/enfant et sa famille/représentant légal Équipe pluridisciplinaire Place centrale du coordinateur de PP mais pas de manière exclusive Pour le SESSAD avec l'ensemble des professionnels extérieurs	Le PP permet de dessiner les axes d'intervention sur la partie santé dans les différentes dimensions (éducative, préventive, maintenance, curative, palliative) Activités, accompagnement quotidien à l'intérieur de l'IME Cahier de liaison avec famille Informers les partenaires extérieurs, sensibiliser Travail sur des thèmes spécifiques (VAIS, habilités sociales) via des outils de compréhension de l'environnement.
La dimension préventive	Empêcher la survenue et le développement de comorbidités par une action sur le comportement ou l'environnement	Le jeune/enfant et sa famille/représentant légal Équipe pluridisciplinaire Professionnels clés : IDE, assistante sociale Professionnels libéraux de santé extérieur (Diététicienne, dentiste, etc.) et autres partenaires selon les besoins (CMP, secteur psychiatrique) Collaboration avec le champ social (ASE pour les situations double vulnérabilité / répartition du rôle de chacun Coordinateur de projet	Le PP permettant de dessiner les axes d'intervention sur la partie santé sur les différentes dimensions (éducative, préventive, maintenance, curative, palliative) Activités, accompagnement quotidien à l'intérieur de l'IME Les différents bilans, évaluations, états de base réalisés pour connaître les besoins de l'enfant en termes de santé Réunion équipe médicale et réunion équipe pluridisciplinaire Sport adapté Suivi, dépistage (Dentaire...) Habituation aux soins Prévention via notamment une évaluation précoce des troubles En renforçant le contact avec les familles
La dimension maintienanc	Maintien d'un état, entretien des fonctions vitales et réponse aux besoins fondamentaux (santé, com, bien-être...).	Personne concernée et sa famille/représentant légal Equipe pluridisciplinaire Service médical en priorité	Le PP permettant de dessiner les axes d'intervention sur la partie santé sur les différentes dimensions (éducative, préventive, maintenance, curative, palliative) Échanges et Information des professionnels de santé sur la situation, les points de vigilance et les troubles du jeune en amont de l'acte de soin Réunions équipe médicale et pluridisciplinaire pour le suivi Pour le SESSAD, importance des relations nouées avec la famille, le jeune
La dimension curative	Tout traitement et soin en vue d'une amélioration de l'état	Personne concernée, famille, entourage, tuteur, aidant, soignant Service médical en lien avec les autres partenaires Intervention des professionnels médicaux et paramédicaux : médecin, IDE, psychologue, psychomotricien(ne), psychiatre, orthophoniste...	Le PP permettant de dessiner les axes d'intervention sur la partie santé sur les différentes dimensions (éducative, préventive, maintenance, curative, palliative) Consultation et Intervention de professionnels et spécialistes , suivi du traitement, actes chirurgicaux Mise en place d'outils (lunette, prothèse) Soins médicaux Séjour de rupture
La dimension palliative	Prise en charge globale de la personne en fin de vie ainsi que son entourage. Ce sont des soins actifs englobant la prise en charge physique, psychologique, sociale et culturelle de la personne et de son entourage. A mettre en place		



Axes d'améliorations pour les prestations en matière de soins

- 1. Développer la dimension éducative et préventive auprès des jeunes et des familles en matière de santé**
- 2. Déterminer le rôle futur du coordinateur de parcours en matière de soin, santé**
- 3. Travailler la question de l'alimentation et des troubles alimentaires chez les jeunes accueillis**
- 4. Compléter l'offre de soin par la mise en place d'actions de soin palliatif**
- 5. Garantir/consolider un accompagnement modulaire et graduer en matière de santé/soin**
- 6. Créer un répertoire d'accès pour les références sur l'accompagnement en matière de soins (RBPP, OMS, PRS, Stratégie nationale, politiques publiques, charte Romain Jacob, ...)**

Repères à partager pour un projet de soin multidimensionnel:

La définition de la santé OMS:

« La santé est un **état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité**. La possession du meilleur état de santé qu’il est capable d’atteindre constitue **l’un des droits fondamentaux de tout être humain**, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. »

Promotion de la santé et charte d’Ottawa:

« La promotion de la santé a pour but de **donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l’améliorer**.

Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l’individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s’y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; **c’est un concept positif mettant l’accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l’adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l’individu. »**

RBPP HAS

- L’accompagnement à la santé de la personne handicapée
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
- Comportements problèmes
- Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux
- L’accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD
- Comment améliorer le parcours de santé d’un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

Autres références

- Charte Romain Jacob: pour l’accès à la santé des personnes handicapées
- Rapport de Philippe Denormandie: « Améliorer l’accès aux soins des personnes en situation de handicap accompagnées par un ESMS »

L'offre d'accompagnement du dispositif Vallée d'Anjou:

Les réponses construites avec les partenaires

L'inscription du service dans son environnement

Le dispositif vise d'une part à être identifié le mieux possible par les acteurs et d'autre part à connaître les acteurs et dispositifs ressources afin de construire des réponses les plus ajustées possibles et mobilisant les ressources existantes dans le territoire de proximité de chaque jeune. Il s'agit d'un travail permanent indispensable lié à l'évolutivité du projet de chaque jeune ainsi qu'à celle de la configuration de l'offre de service sur le territoire.

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de favoriser l'inclusion des jeunes dans leur environnement, qu'il s'agisse de l'école, de leur lieu de résidence, de leur futur lieu de formation ou d'emploi.

La fonction ressource du service

Le dispositif (spécifiquement le SESSAD) est reconnu pour son expertise dans la connaissance des situations de handicap et des problématiques inclusives associées. A ce titre, l'équipe pluridisciplinaire permet la montée en compétences des acteurs intervenant dans la situation des jeunes. L'équipe peut faire ressource pour d'autres établissements et services du secteur social, médico-social ou sanitaire, pour des acteurs de droits communs et pour les aidants. C'est particulièrement le cas vers les écoles, les familles, l'ASE et les autres ESMS en difficulté avec les profils les plus complexes. La fonction ressource recouvre ainsi diverses activités et le dispositif peut intervenir de manière directe auprès des jeunes ou apporter son appui aux acteurs sur des actions de conseils ou de formation. De manière concrète, les professionnels apportent leur concours pour les actions suivantes :

- Aide auprès des jeunes et de leur famille pour le montage de dossiers administratifs,
- Conseils en matière de CAA
- Sensibilisation d'acteurs afin de modifier le regard porté et favoriser l'accessibilité aux services
- Contribution à des évaluations (MDPH, équipes de soins, ASE, ...),

La fonction ressource- Comprendre et déployer ANAP- 2022

Les 4 objectifs de la fonction ressource



Le dispositif mobilise **des acteurs dans les différents domaines** de vie pour :

- Faciliter la mise en œuvre du projet des jeunes : permettre des réponses, offrir des prestations que le dispositif ne peut apporter, favoriser la mobilisation des réponses de droit commun, assurer des relais à la fin de l'accompagnement.
- Elaborer ou contribuer à des projets collectifs.



LISTING DES ETABLISSEMENTS, ORGANISMES et ASSOCIATIONS PARTENAIRES - Maine et Loire



ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

• CAMSP	Centre Robert Debré , CHRU 49033 ANGERS Cedex 01	02.41.73.87.19
• CHU	4 Rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9	02.41.35.36.37
• Centre de Soins Infirmiers	10 Rue St Denis 49700 DOUE LA FONTAINE	02.41.59.20.52
• FH L'Accueil	4 Rue Texier 49700 DOUE LA FONTAINE	02.41.59.74.94
• CMP SAUMUR	CHU BP 100 Route de Fontevraud 49403 SAUMUR Cedex	02.41.40.11.80
• CMP de l'Orée	6 Rue du mouton 49400 SAUMUR	02.41.40.11.40
• Secteur 10 Saumur	BP 100 Route de Fontevraud 49403 SAUMUR Cedex	02.41.53.31.55
• CESAME	27 Route de Bouchemaine BP589 49137 ST GEMMES/LOIRE	02.41.80.79.08
• Ecole Privée Notre Dame	7 Rue de Mouliherne 49390 VERNANTES	02.41.51.30.29
• Ecole Publique Eugène Livet	2 Rue de Brou 49390 VERNANTES	02.41.51.50.56
• SAVS	8 Place de la Mairie 49390 VERNANTES	02.41.38.65.69
• SAVS de Pouancé	Route de Segré 49420 OMBREE D'ANJOU	02.41.92.60.28
• FH Résidence du Grand Chêne	Route de DR Frétigny 49390 VERNANTES	02.41.50.56.83



ORGANISMES PARTENAIRES

• MDPH / MDA 49	6 Rue Jean Leclerc CS 94104 49941 ANGERS Cedex 9	02.41.81.60.77
• ARS	26 Ter Rue de Brissac Bât N 49047 ANGERS Cedex 1	02.49.10.47.50
• CPAM	32 Rue Louis Gain 49100 ANGERS	3646
• CAF	32 Rue Louis Gain 49927 ANGERS Cedex 9	3230
• UDAF	4 rue Général Patton BP90326 49003 ANGERS Cedex 1	02.41.36.51.00
• Inspection de l'Education Nationale	15 bis Rue du Petit Thouars 49941 ANGERS Cedex 9	02.41.74.35.35
• Conseil Général	26 ter Rue de Brissac 49047 ANGERS	02.41.74.35.35
• MSA	3 rue Charles Lacretelle 49070 BEAUCOUZE	02.41.31.75.75
• MDS SAUMUR	25 bis Rue Seigneur BP60277 49402 SAUMUR Cedex	02.41.53.02.30



ASSOCIATIONS PARTENAIRES

• Autisme 49	53 Rue Renée Lacombe 49000 ANGERS	06.78.02.58.68
• APF	22 Bd des deux croix 4910 ANGERS	02.41.34.81.34
• Handicap' Anjou	114 Rue de la Chalouère BP3114 49107 ANGERS Cedex 2	02.41.43.93.65

5. Les professionnels et les compétences mobilisées. Le pilotage du dispositif

La feuille de route managériale pour accompagner la transition en dispositif:

- Réattribuer les responsabilités et les tâches
- Créer de nouvelles fonctions
- Accompagner la transformation de l'offre
- Créer de la mobilité professionnelle

FICHES ACTION 2/4/9/10

La gestion des ressources humaine est une démarche commune au sein de l'ALAHMI et fait l'objet d'un pilotage sous couvert du CODIR en lien avec le projet associatif global et le projet socle.

Le projet socle comprend une orientation stratégique N° 4 « repenser le management et les fonctions supports » déclinée en objectifs stratégiques et actions à mener pour soutenir la transition des ESMS en dispositifs intégrés.

LES EFFECTIFS

LE PLATEAU TECHNIQUE AU BENEFICE DU DAME

ETP réels au 31 décembre 2020

SESSAD: 6,78 ETP

- Direction/encadrement: 0,40
- Administration/gestion/services généraux: 0,46
- Socio-éducatif/éducatif: 4,5
- Paramédical: 0,58
- Psychologue: 0,8
- Médical: 0,04

IME : 36,23 ETP

- Direction/encadrement: 1,35
- Administration/gestion/services généraux: 5,96
- Socio-éducatif/éducatif: 24,04
- Paramédical: 3,30
- Psychologue: 0,60
- Médical: 0,14
- Personnel de l'Education nationale: 0,74
- Autres fonctions: 0,10

Le plateau technique actuel est amené à évoluer progressivement afin de favoriser la transition en dispositif intégré abritant toutes les modalités d'accompagnement dans le cadre de parcours modulés.

La GPEC permettra de rapprocher les futurs départs à la retraite à cinq ans aux opportunités de recrutement de professionnels:

- pour une intervention experte au bénéfice des jeunes, de leurs familles et des partenaires
- pour répondre aux enjeux de l'inclusion dans les dispositifs de droit commun.

De nouvelles fonctions, dont celle de coordinateur de parcours sont amenées à émerger progressivement et spécifiquement pour soutenir: les parcours complexes, les transitions d'âges en lien avec un projet dédiés aux jeunes sous aménagement Creton, les accompagnements partagés,... Cette fonction se détachera de celle des coordinateurs d'unités et de coordinateurs de projet personnalisés, déjà à l'oeuvre.

La nouvelle organisation en DAME impactera de fait l'ensemble des professionnels dans leur organisation et leurs pratiques professionnelles.

Axes d'évolutions: révision des fiches de postes et de l'organigramme, amélioration des grilles d'entretiens professionnels, révision des plannings, définition des conditions de mobilité professionnelle et des priorités en matière de formation, répartitions des ETP par modalités d'accompagnement, redéfinition du rôle de l'assistante sociale et de l'assistante de direction, repositionnement du chef de service et du directeur.

LES ESPACES DE REFLEXION ET DE REGULATION POUR LES PROFESSIONNELS

Lancement 2022
L' espace de réflexion éthique



6. Les objectifs d'évolution, le plan d'action.

Fiche action N°1 : Construire une offre de service de transition pour aller vers une organisation en dispositif.

Fiche action N°2 : Création d'un service de coordination de parcours au sein du DAME Vallée de l'Anjou.

Fiche action N°3: Développer l'inclusion scolaire par la création d'une UEE Collège et en incorporant les temps périscolaires pour l'UEE école.

Fiche action N°4: Création d'une équipe mobile au sein du DAME Vallée de l'Anjou.

Fiche action N° 5: Améliorer le process d'évaluation des besoins de chaque enfant en systématisant l'évaluation d'entrée dans la structure d'accueil , et en développant l'évaluation durant le parcours.

Fiche action N°6: Consolider la démarche projet personnalisé à l'appui de la nomenclature SERAFIN.

Fiche action N°7:Créer un projet de soin pour le DAME VDA en développant des partenariats avec les différents acteurs du soin.

Fiche action N°8: Mise en place d'un process d'admission pouvant répondre à des situations complexes et permettre une offre diversifiée en termes d'accueil modulaire.

Fiche action N° 9: Mise en place du concept managérial d' EMPOWERMENT au sein du dispositif Vallée de l'Anjou

Fiche action N°10: S'appuyer sur les services supports pour un développement de dispositif innovant.

Fiche-action n°1	Construire une offre de service de transition pour aller vers une organisation en Dispositif
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Organiser la souplesse des prestations au bénéfice du parcours Orientations stratégiques couverte par l'action : • Décliner le panel de prestation au sein de chaque dispositif et par niveau d'intervention gradué • Renforcer la coordination des parcours et formaliser cette fonction. • Développer l'inclusion scolaire • Accélérer la part de l'ambulatoire et de l'intervention dans les lieux de vie ordinaire. • Accompagner le changement de culture auprès des professionnels. • Améliorer les transitions entre secteur enfant et secteur adulte. • Faciliter la mobilité des professionnels entre secteurs (enfant/adulte) et entre modalité d'accompagnement (ambulatoire/hébergement/externat /internat. • Développer les partenariats spécialisés et avec le droit commun.
Constats et enjeux du dispositif	L'offre de service actuelle proposée par les établissements Vallée de l'Anjou ne répond plus au cadre qui soutient la transformation de l'offre. Le DAME Vallée de l'Anjou reprendra pour partie l'organisation actuelle (externat, internat, SESSAD , Unité d'Enseignement, Unité d'Enseignement Externalisée). Il maintiendra cette souplesse et cette graduation des accueils : en séquentiel , de semaine , en établissement (spécialisé ou ordinaire), en ambulatoire, hors les murs . - Il devra accentuer cette notion d'intervention dans les lieux de vie ordinaire et proposer de l'hébergement inclusif. - Il devra favoriser l'inclusion dans une logique de parcours.
Objectifs de l'action	Faire un état des lieux de ce qui est proposé au sein des différents services Vallée de l'Anjou. Pour consolider les bonnes pratiques professionnelles actuelles. Pour mettre en route la transformation de l'offre dans une logique de parcours à destination des personnes accueillies , des représentants légaux . Préparer et accompagner les professionnels à une dynamique de changement. Se faire identifier sur le territoire , par nos partenaires institutionnels tels que l'ARS , la MDA et par les différents acteurs du secteur médico-social.
Pilote de l'action	JL FOURREAU, D OILLAUX
Modalités de mise en œuvre	• Elaboration d'un diagramme de GANTT sur les 3 prochaines années afin de planifier ce passage en dispositif Vallée de l'Anjou. • Groupes de travail afin de faire un diagnostic de l'existant /faire une étude du cadre légal qui soutient la transformation de l'offre. • Faire une projection de l'activité du DAME Vallée de l'Anjou en rapport à la nomenclature SERAFIN et avec comme support les travaux de groupe CREAL /Proposer des formations autour de la nomenclature SERAFIN • Mener une réflexion avec les autres cadres de l'ALAHMI sur la fonction de coordinateur de parcours • Proposer des formations de coordinateurs de parcours
Partenaires mobilisés	Association ALAHMI, CREAL
Échéances	Septembre 2024
Modalités d'évaluation	Suivi du diagramme de GANTT ; Effectivité de la création des groupes de travail ; Programmation annuelle des rencontres et émargement des participants ; Compte rendu systématique des séances de travail.

Fiche-action n°2	Création d'un service de coordination de parcours au sein du DAME Vallée de l'Anjou.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : - Organiser la souplesse des prestations au bénéfice du parcours Orientations stratégiques couverte par l'action : - Décliner le panel de prestation au sein de chaque dispositif et par niveau d'intervention gradué - Renforcer la coordination des parcours et formaliser cette fonction. - Développer l'inclusion scolaire - Accélérer la part de l'ambulatoire et de l'intervention dans les lieux de vie ordinaire. - Accompagner le changement de culture auprès des professionnels. - Améliorer les transitions entre secteur enfant et secteur adulte. - Faciliter la mobilité des professionnels entre secteurs(enfant/adulte) et entre modalité d'accompagnement (ambulatoire/hébergement / externat /internat. - Développer les partenariats spécialisés et avec le droit commun.
Constats et enjeux du dispositif	L'IME et le SESSAD Vallée de l'Anjou sont déjà dans une logique de file active et d'accueil modulaire et ambulatoire mais nous devons aller plus loin et organiser davantage l'accompagnement hors les murs. Les entrées et les sorties dans les établissements et services sont très souvent des périodes critiques pour les enfants et les représentants légaux. Attente très longue pour rentrer , attente très longue pour passer en secteur adulte et trouver le lieu souhaité. L'enjeu sera d'encore mieux préparer ces transitions et de vraiment laisser le choix à la personne de son futur projet (autodétermination). Le dispositif devra s'appuyer sur la commission associative pour les situations complexes en termes d'orientation.
Objectifs de l'action	Créer un nouveau métier « coordinateur de parcours » afin de répondre à cette nouvelle offre de service DAME. Pour des éducateurs spécialisés en charge sur un % de temps d'un travail de coordination pour garantir à chaque enfant accueilli un accompagnement souple et modulaire . C'est donc en termes de GPEC, qu'il faudra proposer une évolution du poste d'ES avec un champ d'action plus vaste , plus diversifié , plus autonome , avec une grande partie d'interventions hors les murs. Fluidifier et organiser les prise en charge partagées qui existent déjà et élaborer de vrai projet d'accompagnement partagé pour des situations complexes. Avoir un poste partagé avec le secteur adulte (Logis du Bois), termes de coordination afin de connaitre au mieux la spécificité de ce passage. Temps assistant social transverse dispositif Vallée de l'Anjou , Logis du Bois. Mettre en place la commission d'admission associative (cf. projet socle) . Utiliser le droit commun pour garantir comme à tous les citoyens , les droits de la PSH dans les domaines de soins , de la scolarisation, logement, emploi, accès à la culture et aux loisirs.
Pilote de l'action	JL FOURREAU , Mr DOLLEY et autres directeurs de dispositifs , service RH et service Qualité
Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail associatif afin d'élaborer un tronc commun de ce poste de coordinateur de parcours . Validation par le CA de ces nouveaux postes de travail. Construction du PDC 2023 avec des formations de coordinateurs de parcours. Mise en place des formations de coordinateurs de parcours.
Partenaires mobilisés	Service RH ALAHMI / Organisme de formation / CREAL pour retour d'expérience / Réseau ESMS saumurois / MDA (communauté 360 et coordinateurs) / Pédopsychiatrie-Psychiatrie adulte
Échéances	Plan développement des compétences 2023 puis mise en place expérimentale septembre 2024.
Modalités d'évaluation	Nombre de personne formée par le PDC / Nombre d'orientation réalisée grâce à la commission d'admission associative Enquête auprès des familles pour le travail sur les orientations

Fiche-action n°3	Développer l'inclusion scolaire Création d'une Unité d'Enseignement Externalisée collège et permettre à l'UEE école d'intégrer la cantine de l'école E LIVET
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Organiser la souplesse des prestations au bénéfice du parcours Orientations stratégiques couverte par l'action : • Décliner le panel de prestation au sein de chaque dispositif et par niveau d'intervention gradué • Renforcer la coordination des parcours et formaliser cette fonction. • Développer l'inclusion scolaire • Accélérer la part de l'ambulatoire et de l'intervention dans les lieux de vie ordinaire. • Accompagner le changement de culture auprès des professionnels. • Améliorer les transitions entre secteur enfant et secteur adulte. • Facilité la mobilité des professionnels entre secteurs(enfant/adulte) et entre modalité d'accompagnement (ambulatoire/hébergement / externat /internat. • Développer les partenariats spécialisés et avec le droit commun.
Constats et enjeux du dispositif	L'IME Vallée de l'Anjou possède une unité d'enseignement mais également une unité d'enseignement externalisée au sein de l'école E LIVET. Mais pour certains d'entre eux le fait de poursuivre leur cursus scolaire en UEE collège n'est pas possible. Le projet serait de leur proposer des choix dans un parcours scolaire hors les murs (collège) avec une modularité de temps en UEE et en section SEES puis SIPFP avec un accès dans les domaines du soin et de la rééducation si besoin. Il manque 1 poste de professeur des écoles pour permettre à tous les jeunes (-16ans) d'avoir un temps de scolarité en rapport avec leurs besoins. Les jeunes de l'UEE ne mangent pas à la cantine de VERNANTES. La municipalité voulait attendre de voir comment s'effectuait la mise en route de l'UEE avant d'aborder des temps périscolaires. Après 4 années , le projet fonctionne et la demande de manger à la cantine comme les autres élèves est légitime.
Objectifs de l'action	Permettre à des adolescents et à leurs représentants légaux d'avoir un choix d'orientation à 12 ans à la sortie de l'école primaire pour un maintien en école ordinaire avec un encadrement spécialisé. Augmenter en général le temps scolaire des enfants de l'unité d'enseignement de l'IME Vallée de l'Anjou afin de permettre comme à tous les élèves de passer différents examens (CFG-B2I – Sécurité routière, attestation de nage).
Pilote de l'action	JL FOURREAU , D OILLAUD , équipe pédagogique
Modalités de mise en œuvre	Cartographie du territoire pour les UEE Collège Rencontre avec les IME du secteur afin de mutualiser les effectifs et les ressources RH Groupe de travail création UEE Collège
Partenaires mobilisés	Education nationale Mairie ESMS du secteur géographique ALAHMI Parents
Échéances	Septembre 2025
Modalités d'évaluation	Validation du projet par les associations respectives Signature d'une convention entre les acteurs

Fiche-action n°4	Création d'une équipe mobile au sein du DAME Vallée de l'Anjou
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : - Organiser la souplesse des prestations au bénéfice du parcours Orientations stratégiques couverte par l'action : - Décliner le panel de prestation au sein de chaque dispositif et par niveau d'intervention gradué - Renforcer la coordination des parcours et formaliser cette fonction. - Développer l'inclusion scolaire - Accélérer la part de l'ambulatoire et de l'intervention dans les lieux de vie ordinaire. - Accompagner le changement de culture auprès des professionnels. - Améliorer les transitions entre secteur enfant et secteur adulte. - Faciliter la mobilité des professionnels entre secteurs(enfant/adulte) et entre modalité d'accompagnement (ambulatoire/hébergement / externat /internat. - Développer les partenariats spécialisés et avec le droit commun.
Constats et enjeux du dispositif	Les établissements Vallée de l'Anjou disposent déjà d'un Service d'éducation Spécialisée et de soins à domicile qui propose des accueils en ambulatoire et des interventions dans les lieux de vie ordinaire. Durant la pandémie de 2020, l'équipe du semi-internat de l'IME Vallée de l'Anjou avait pu accompagner à distance dans un premier temps les enfants avec la participation des parents et représentants légaux . La situation sanitaire perdurant , les professionnels avaient mis en place des accompagnements au domicile ou en milieu ordinaire. La création d'une équipe mobile pluridisciplinaire aura pour but d'intensifier cette pratique en ambulatoire et d'intervenir de façon plus massive dans les lieux de vie ordinaires des enfants (domicile, école- structure périscolaire, structure d'accueil de loisir). Un autre enjeux du dispositif sera de proposer du logement inclusif , ce qui pourrait être un champ d'intervention de cette équipe mobile.
Objectifs de l'action	Diversifier l'offre de service du DAME Vallée de l'Anjou pour répondre aux besoins des enfants et des représentants légaux. Proposer une offre adaptée à des jeunes en situation d'amendement CRETON, maintenus en IME sur du temps plein, en attente de place sur le secteur adulte. Former des professionnels à un nouveau mode d'accompagnement .Proposer aux professionnels du DAME Vallée de l'Anjou une mixité des interventions en institution , hors les murs afin d'éviter l'usure professionnelle. (<i>GPEC pro-active à reprendre dans la Fiche Action management</i>) Prospecter dans tous les domaines du droit commun afin de trouver des réponses aux besoins des jeunes accueillis et des représentants légaux comme tout citoyen (en partenariat avec l'assistante sociale). Associer cette équipe mobile au pôle d'expertise TND afin de proposer à des partenaires (ASE coordinateur ou assistants familiaux), Education nationale (professeur , ASH , AVS) des formations théoriques et pratiques sur le handicap.
Pilote de l'action	CODIR , pole expertise
Modalités de mise en œuvre	Constitution d'un groupe de travail avec des professionnels du SESSAD et des autres structures d'accueil (internat , semi-internat). Rencontre pour des retours d'expèrience avec des équipes déjà en place en partenariat avec le CREAI Formation dans PDC sur le thème de la transformation de l'offre. Augmenter le temps de l'Assitante sociale.
Partenaires mobilisés	CREAI / MDA / Education nationale / ESMS du secteur géographique / ALAHMI services supports (Direction générale, RH , Financier, qualité)
Échéances	De 2022 à 2027
Modalités d'évaluation	Indicateurs autour des actes réalisés et mise en perspective avec les besoins des jeunes , des représentants légaux et des autres professionnels (EN , ASE)

Fiche-action n°5	Améliorer l'évaluation des besoins de chaque enfant accueilli.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Accroître la qualité de l'accompagnement Orientations stratégiques couverte par l'action : • Renforcer l'évaluation les besoins des publics en associant les familles. • Consolider la démarche PP à l'appui de la réforme SERAFIN ph et en promouvant l'autodétermination. • Réviser la démarche liée aux réunions pluridisciplinaires en faveur du PP et du parcours. • Renforcer l'expertise sur l'accompagnement des besoins spécifiques (TND, Polyhandicap) • Formaliser au sein de chaque dispositif un projet de soin. • Garantir au sein de chaque dispositif un accompagnement global prenant en compte les besoins en matière : d'autonomie , de santé et de participation sociale. • Développer les partenariats avec les acteurs du soin à l'échelle de l'Association, de la direction générale et pour chaque dispositif.
Constats et enjeux du dispositif	Actuellement que cela soit au SESSAD et à l'IME VDA chaque enfant entrant peut bénéficier d'une évaluation et de bilan orthophonique et /ou psychomoteur correspondant à ses besoins et en fonction de ses empêchements. Mais cette pratique à la vue du plateau technique actuel (faiblesse du temps de psychologue) notamment sur l'IME ne pourra se mettre en place qu'avec une augmentation du temps psychologue au passage en dispositif . L'enjeux de la mise en place de ce dispositif sera de former des professionnels éducatifs à pratiquer soit en équipe pluridisciplinaire soit en autonomie des évaluations. La dernière étude du CREAL pour l'écriture du projet socle montre que 89 % des représentants légaux se disent associés à l'élaboration des projets personnalisés de leurs enfants. Le dispositif devra faire perdurer cette pratique même si le nombre d'enfants accueillis pourrait augmenter.
Objectifs de l'action	Poursuivre cette politique d'évaluation systématique des enfants rentrant dans le DAME Vallée de l'Anjou. Pouvoir proposer une évaluation durant le parcours de l'enfant si le besoin était détecté et nécessaire. Poursuivre cette co-construction du PP avec la personne accueillie et leurs représentants légaux.
Pilote de l'action	JL FOUREAU , D OILLAX , équipe pluridisciplinaire
Modalités de mise en œuvre	Poursuivre la mise en place de la testothèque afin d'avoir un panel d'évaluation correspondant au public accueilli. Formation pour les professionnels à certaines évaluations. (Exemple cette année PEP 3 pour psychologue et VINELAND pour des éducateurs).
Partenaires mobilisés	Organisme de formation Service RH au travers du PDC 2022-2025
Échéances	2022 -2023
Modalités d'évaluation	Nombre d'évaluations réalisées Mesure de l'augmentation du temps de travail des postes psychologues Nombre de professionnels éducatifs formés à des évaluations.

Fiche-action n°6	Consolider la démarche PP à l'appui de la nomenclature SERAFIN ph.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Accroître la qualité de l'accompagnement Orientations stratégiques couvertes par l'action : • Renforcer l'évaluation des besoins des publics en associant les familles. • Consolider la démarche PP à l'appui de la réforme SERAFIN ph et en promouvant l'autodétermination. • Réviser la démarche liée aux réunions pluridisciplinaire en faveur du PP et du parcours. • Renforcer l'expertise sur l'accompagnement des besoins spécifiques (TND, Polyhandicap) • Formaliser au sein de chaque dispositif un projet de soin. • Garantir au sein de chaque dispositif un accompagnement global prenant en compte les besoins en matière : d'autonomie , de santé et de participation sociale. • Développer les partenariats avec les acteurs du soin à l'échelle de l'Association, de la direction générale et pour chaque dispositif.
Constats et enjeux du dispositif	Si la démarche PP est maîtrisée , la nomenclature SERAFIN n'est que peu connue par les professionnels. L'enjeu sera de permettre aux professionnels de la maîtriser pour ensuite créer avec la personne accueillie et ses représentants légaux des PP avec des objectifs dans les champs de l'autonomie, de la santé et de la participation sociale. L'enjeu du dispositif sera également de diffuser la RBBPP concernant l'autodétermination et de systématiser cette pratique pour l'élaboration des prochains PP. Face aux situations complexes accompagnées dans nos dispositifs , l'apport de connaissance spécifique et experte est nécessaire. L'appui théorique puis pratique au travers des interventions et de la supervision du pôle d'expertise de l'ALAHMI.
Objectifs de l'action	Répondre aux besoins de la personne en matière de santé , d'autonomie et de participation sociale. Permettre à la personne d'être actrice dans la construction de son projet de vie. Soutenir les aidants . Individualiser la réponse en proposant un accompagnement expert .
Pilote de l'action	JL FOURREAU D OILLAUX E LEFOLL, T VERRIER et coordinateurs de maisons et de sections.
Modalités de mise en œuvre	Formation pour une appropriation de la nomenclature SERAFIN. Formation pour une construction du PP en adéquation avec la nomenclature Sérafin et en utilisant le logiciel métier AXAPA Groupe de travail sur la co-construction du PP avec la personne accueillie , avec sa famille .
Partenaires mobilisés	CREAI / ALAHMI service qualité, service RH (PDC) / Représentants légaux
Échéances	2022 et 2023
Modalités d'évaluation	- Nombre de salariés formés pour une connaissance poussée de la nomenclature SERAFIN. - Essai test de la construction de quelques PP en associant auto-détermination et nomenclature SERAFIN.

Fiche-action n°7	Créer un projet de soin pour le DAME VDA en développant des partenariats avec les différents acteurs du soin.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Accroître la qualité de l'accompagnement Orientations stratégiques couvertes par l'action : • Renforcer l'évaluation des besoins des publics en associant les familles. • Consolider la démarche PP à l'appui de la réforme SERAFIN ph et en promouvant l'autodétermination. • Réviser la démarche liée aux réunions pluridisciplinaire en faveur du PP et du parcours. • Renforcer l'expertise sur l'accompagnement des besoins spécifiques (TND, Polyhandicap) • Formaliser au sein de chaque dispositif un projet de soin. • Garantir au sein de chaque dispositif un accompagnement global prenant en compte les besoins en matière : d'autonomie , de santé et de participation sociale. • Développer les partenariats avec les acteurs du soin à l'échelle de l'Association, de la direction générale et pour chaque dispositif.
Constats et enjeux du dispositif	Si de nombreuses actions sont menées en termes de soin dans les services de vallée de l'Anjou , trop peu sont formalisées dans un projet soin. Il n'y a pas de cadre de référence , ce qui peut nuire à la garantie de sécurité des soins. Mais cela ne met pas non plus en valeur l'ensemble des actions réalisées auprès des jeunes accueillis. L'enjeu du dispositif sera de permettre l'accès à un diagnostic de qualité dans un délai raisonnable , de sécuriser les soins
Objectifs de l'action	Créer un projet de soin et l'incorporer au projet du DAME VDA. Ce volet dédié aux soins aura un référent au sein du DAME VDA. Garantir et consolider un accompagnement modulaire et gradué en matière de santé et de soin. Ce projet de soin viendra également favoriser l'autodétermination du jeune et de ses représentants légaux dans les futures actions de soin. Ce projet de soin devra permettre au jeune de se voir garantir une sécurité de soins , de bénéficier d'un volet prévention avec un diagnostic des risques actuels. Un volet de prévention autour de thématiques très prégnantes telles que la vie affective et sexuelle , les troubles alimentaires....etc. Accompagner l'alimentation des dossiers médicaux partagés. Être capable de répondre aux crises sanitaires exceptionnelles (Exemple COVID et plan COVID associatif + protocole + plan de continuité de service) Permettre une actualisation des états de base des personnes accueillies (interne).
Pilote de l'action	Equipe pluridisciplinaire : médecin généraliste/psychiatre / IDE /Directeur /1 rééducateur / psychologue / Plusieurs éducateurs
Modalités de mise en œuvre	Structurer une politique de prévention Réaliser des actions de prévention auprès des jeunes accueillis Organiser des temps d'information, de sensibilisation , de formation des professionnels (vie affective et sexuelle, les conduites addictives, le décrochage scolaire , la santé bucco-dentaire
Partenaires mobilisés	Responsable SHE, Médecins , IDE , pédopsychiatrie, PRIOR, psychiatrie , CH , maison médicale , médecine générale , médecine spécialisée. ACSODENT, IREPS
Échéances	2022-2025
Modalités d'évaluation	Nombre de projet soin/santé dans les PP Nombre d'actions menées en termes de prévention.

Fiche-action n°8	Mise en place d'un process d'admission pouvant répondre à des situations complexes et permettre une offre de service diversifiée cherchant à répondre aux différents besoins des enfants du territoire.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : • Répondre aux besoins des situations les plus complexes Orientations stratégiques couverte par l'action : • Améliorer la connaissance des dossiers de candidatures à travers une nouvelle organisation du processus d'admission et fixer les modalités d'alerte sur les situations complexes. • Identifier les partenaires et acteurs pouvant soutenir la construction de réponses. • Positionner les pools d'expertises transversaux aux dispositifs et leurs missions à l'interne et l'externe. • Définir les modalités de questionnement éthique transversal aux dispositifs.
Constats et enjeux du dispositif	Il y a une réelle difficulté d'orientation des candidatures pour des jeunes maintenus en Amendement CRETON. La cartographie actuelle des établissements et services spécialisés pouvant répondre aux besoins de situations complexes n'est pas suffisamment connue des professionnels de l'ALAHMI . Les cadres de direction de l'IME et du SESSAD sont systématiquement présents aux réunions de la MDA , en commission de concertation , de RAPT et GOS. Difficulté de travailler avec nos partenaire de l'aide sociale à l'enfance. Le process d'admission pour des jeunes adultes (Amendement CRETON) doit être revu , le dispositif devra par une commission d'admission associative répondre à différents besoins. Peut-être également en faisant passer en RAPT MDA des situations qui perdurent dans les établissements pour enfants de l'ALAHMI . Création d'un service spécialisé d'accueil de jeune adulte en situation d'amendement CRETON (voir avec le FAM Logis du BOIS) Consolider la présence des cadres de direction à chaque réunion de la MDA et faire intervenir le pôle d'expertise face aux situations les plus complexes. Construire une cartographie des partenaires est en lien avec la MDA , La communauté 360 et mettre en place des conventions de coopération et un maillage territorial. Le dispositif devra s'appuyer systématiquement sur une évaluation ou en réaliser une, afin de co-construire un projet individualisé répondant aux besoins de l'enfant et de ses représentants légaux. Le dispositif devra permettre de proposer aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance par l'intermédiaire de l'équipe mobile des apports d'expertise dans l'accompagnement sur ces jeunes à double vulnérabilité (auprès des référents protection tout comme auprès des assistants familiaux)
Objectifs de l'action	Réponse adaptée et graduée pour tous, avec une complémentarité dans ces prises en charge globales et complexes.
Pilote de l'action	Directeur, chef de service , assistante sociale, responsable pole expertise, coordinateur de parcours
Modalités de mise en œuvre	Mise en place de convention avec les acteurs spécialisés et les acteurs du droit commun /Co construction avec la MDA et les acteurs associatifs d'une cartographie actualisée des structures du territoire d'intervention du dispositif. /Quantifier le nombre d'intervention du pole d'expertise
Partenaires mobilisés	ESMS du territoire / ARS – MDA – Education Nationale / Pole exprtise ALAHMI
Échéances	2023 - 2024
Modalités d'évaluation	Nombre de situations complexes RAPT- GOS accompagnées par le dispositif Evolution du nombre de jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON.

Fiche-action n°9	Mise en place du concept managérial d' EMPOWERMENT au sein du dispositif Vallée de l'Anjou
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : - Repenser la fonction management et les missions des services support Orientations stratégiques couverte par l'action : - Réviser le périmètre des fonctions intermédiaires et formaliser les fonctions et les postes - Conforter le management et réviser l'organigramme par la transition en dispositifs. - Positionner le CODIR comme un espace d'arbitrage sur différentes dimensions (admission, gestion des listes d'attente , mutualisation entre dispositifs). - Contrer les tensions RH du secteur à travers une GPEC pro- active. - Mutualiser la formation sur des dimensions clés et piloter un PDC sur 3 ans dans une vision prospective. - Veiller aux équilibres RH entre les différents dispositifs en termes de compétences et d'expertises. - Développer la mutualisation à travers des pool d'expertises. - Développer l'action des cadres vers la recherche et la formalisation de partenariats.
Constats et enjeux du dispositif	Le secteur médico-social attire moins de futurs professionnels. Les fiches de fonction actuelles , le référentiel métier actuel ne permettent plus ou peu l'épanouissement de certains salariés. Certaines pratiques professionnelles ne suivent pas l'évolution des textes législatifs et des RBPP. Utiliser l'expertise au sein de l'équipe pour des enjeux transversaux ; poursuivre le pôle d'expertise TND Un GPEC pro-active et innovante dans un dispositif pourrait permettre d'avoir un plateau technique complet. Le dispositif aura pour objectif d'utiliser également cette ressource d'expertise vers l'extérieur (autre association, ASE). Les compétences demandées à des professionnels sur un dispositif sont autres (hors les murs)
Objectifs de l'action	Renforcer la cohésion d'équipe et valoriser la marque employeur Permettre de changer le périmètre d'intervention des chefs de service. Permettre de changer le périmètre d'intervention des directeurs (expl : Sur des missions transversales , dans des interventions dans les formations) Permettre aux professionnels de travailler hors les murs Permettre aux professionnels d'avoir des séquences de travail (quotidien , activité, hors les murs) différentes sur une journée.
Pilote de l'action	CODIR , Directeur, chef de service, service rh , rse , financier
Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail / Formation coordinateur de parcours /PDC à venir
Partenaires mobilisés	Service support ALAHMI
Échéances	2023-2027
Modalités d'évaluation	Enquête flash / OQVT / Retour CSE , RP

Fiche-action n°10	S'appuyer sur les services supports pour un développement de dispositif innovant.
Référence au projet associatif et au projet socle	Axes Stratégiques ciblés par l'action : - Repenser la fonction management et les missions des services support Orientations stratégiques couverte par l'action : - Réviser le périmètre des fonctions intermédiaires et formaliser les fonctions et les postes - Conforter le management et réviser l'organigramme par la transition en dispositifs. - Positionner le CODIR comme un espace d'arbitrage sur différentes dimensions (admission, gestion des listes d'attente , mutualisation entre dispositifs). - Contrer les tensions RH du secteur à travers une GPEC pro- active. - Mutualiser la formation sur des dimensions clés et piloter un PDC sur 3 ans dans une vision prospective. - Veiller aux équilibres RH entre les différents dispositifs en termes de compétences et d'expertises. - Développer la mutualisation à travers des pool d'expertises. - Développer l'action des cadres vers la recherche et la formalisation de partenariats.
Constats et enjeux du dispositif	L'expertise des différents services supports est exploiter de façon partielle . La démarche qualité n'est pas encore un point d'entrée dans le fonctionnement des services actuels. Les salariés ne quantifient pas l'ensemble des actions réalisées par les services supports. Le dispositif devra mettre en lumière les apports des services supports en termes de moyens humains , financiers et matériels.(respect de la législation en RH , SHE , financière , système d'information)
Objectifs de l'action	Faciliter grâce à l'expertise de chaque service support la mise en place de modalités d'accueils diversifiées cela pour l'ensemble des salariés du dispositif Mettre en place une culture de la démarche permanente de la qualité
Pilote de l'action	Conseil administration , CODIR , Services supports et direction de dispositif
Modalité de mise en œuvre	Groupe de travail / Enquête flash / Retour OQVT
Partenaires mobilisés	Conseil d'administration / Direction générale / CODIR
Échéances	2023-2027
Modalités d'évaluation	PPAQ CPOM 2023-2028

Validé en CVS, CSE et CA.